CRAISST

**CENTRE RHONE –ALPES D'INGENERIE SOCIALE SOLIDAIRE & TERRITORIALE**

# REVUE DE PRESSE
# Du 24 AU 30 JUIN 2018


- L'Europe, une puissance comme une autre ?
- Le numérique et les métiers
- Pourquoi j'ai relocalisé mon entreprise
- Trois idées simples pour renouer avec l'Europe
- Retraites : Macron a rendez-vous avec Ubu
- Pas de populisme sans nationalisme
- Les guerres commerciales ne font que des vaincus
- Marx et les crises
- Le caprice du prince
- Refonder plutôt que réformer
- Trois droits à conquérir En finir avec les luttes défensives
- Comment vendre à la découpe le service public De l'Etat-providence à l'Etat manager


**L'Europe, une puissance comme une autre ?**
***par Danielle Kaisergruber - 24 Juin 2018***

**Pas facile de parler d'Europe en ce moment. À l'image de ce qui se passe ailleurs dans le monde, chaque jour apporte son lot de bonnes ou mauvaises nouvelles. L'Europe est juste une partie du monde, réputée prospère : nombreux sont ceux qui veulent y venir bien que ce soit une petite proportion des 250 millions de personnes qui migrent d'un pays à l'autre. L'Italie sombre dans le populisme médiatique dont la voie avait été tracée par Berlusconi, tandis que l'Espagne se débarrasse d'un coup de muleta du psychorigide Rajoy. L'Italie se ferme spectaculairement aux réfugiés et aux ONG, et l'Espagne s'ouvre à nouveau.**

Certes l'hypocrisie et la bonne conscience européenne avaient béni la géographie : peu de pays ont un rivage méditerranéen et on pouvait laisser la Grèce et l'Italie au front... ou la Turquie avec les contreparties qui conviennent, mais ça c'est une autre histoire.

Un pas de plus est franchi lorsque Viktor Orban fait voter en Hongrie une loi qui interdit d'aider les réfugiés. En France on se contente de les condamner. Bruxelles, pourtant si prompt à porter la parole de l'orthodoxie budgétaire et à rappeler à l'ordre les ministres de l'Économie manque de voix. Un vieux président fatigué. De vaillant(e)s Commissaires (souvent des femmes), mais peu de cohérences et aucune parole politique qui porte.

Faudrait-il exclure des pays de l'UE ? ou en tout cas leur retirer les financements par les Fonds structurels pour lesquels aucune contrepartie ne leur est demandée. Le projet de futur budget européen proposé par la Commission l'envisage. « On » a exigé de la Grèce des réformes très dures pour les populations en échange d'un appui financier qui (l'appui financier, les réformes on ne sait pas encore...) a fini par produire des effets. C'est à mettre au chapitre des bonnes nouvelles, de même que la croissance retrouvée de pays comme le Portugal, la Finlande ou l'Irlande, avec des recettes très différentes et sous des couleurs politiques variées. D'ailleurs, c'est l'Europe tout entière qui a retrouvé un chemin de croissance : le taux de chômage est revenu à son niveau de 2008, 8,5 % alors qu'il a culminé à 12,1 % en 2013.

L'Europe s'est construite par des « traités » comme une Union d'États dans laquelle le vrai pouvoir est celui des chefs d'État. Faut-il s'étonner que chaque pays y mène sa propre vie ? Encore faudrait-il que ce soit de manière responsable ?

La France et l'Allemagne ensemble vont jouer dans les semaines quelques cartes d'importance, venant renforcer la « zone euro », c'est-à-dire une Europe plus restreinte, mais peut-être plus cohérente. Avec un budget spécifique pour cette zone (pour quoi faire ?), un « FMI » européen (ça, on voit tout à fait à quoi il peut servir) et des initiatives communes de défense. Les pays sont égoïstes, facilement protectionnistes et les nationalismes restent vivaces : parier sur une Europe plus forte n'est pas toujours gagnant pour un politique. Le Président français le fait avec une certaine détermination.

Les crises ont parfois du bon : Trump peut contribuer à une certaine solidarité européenne. Il aura en tout cas fait percevoir à l'Allemagne que sa relation privilégiée avec les États-Unis ne l'était plus.
À ranger dans les bonnes nouvelles, la Commissaire européenne Emploi - Affaires sociales - Compétences œuvre à la création d'une « Autorité européenne du Travail » (voir ci-après l'article de Jean-Raymond Masson) : 17 millions d'Européens travaillent et vivent dans un autre pays que celui de leur nationalité. Il y a de quoi faire ! L'European Labour Authority s'attaquera-t-elle aux « sociétés boîtes aux lettres » qui sont de simples loueurs de main-d'œuvre « en détachement » ? L'Europe sociale n'est pas seulement une question de bons sentiments, c'est surtout une question de cohérence et d'efficacité.
Dans un long entretien avec le journal *Le Monde*, l'anthropologue Maurice Godelier insiste sur le changement majeur de ces dernières années : l'Occident a perdu sa suprématie, c'est au tour des pays anciennement colonisés de devenir les puissances du 21 ° siècle et ces pays le font en affirmant leur propre philosophie politique : « se moderniser sans s'occidentaliser », « notamment en refusant le principe de la démocratie représentative ». D'où l'importance de comprendre l'histoire et la culture qui font « que leur passé continue à agir dans leur présent ». Il s'agit bien d'être pleinement européen, riche de tout le passé et de toute l'histoire de l'Europe, de ses diversités, jouant sa partition dans le monde d'aujourd'hui, comme une sorte de « pays-continent ». Pas plus puissant que les autres, mais pas moins.

**Le numérique et les métiers**
***par Tristan d'Avezac, propos recueillis par Danielle Kaisergruber - 24 Juin 2018***
**Tristan d'Avezac vient de terminer pour le Lab'Ho un rapport très complet intitulé *Technologie et capital humain, Quelles compétences pour demain ?* Il y analyse l'impact des technologies sur les emplois, les métiers et les compétences : robotique, Intelligence artificielle, numérique, usages des data... et surtout les nouvelles exigences en matière de conception de l'éducation, de la formation continue, de la gestion des ressources humaines... Quelques une de ses réponses.**
**En quoi les technologies dont on parle aujourd'hui et qui vont structurer notre futur correspondent-elles à une révolution différente des précédentes ?**
La révolution que nous connaissons apparaît différente des précédentes parce qu'elle vient impacter quasiment tous les secteurs et métiers de l'économie - en particulier les activités de services.
Si l'on considère la robotisation, qui n'est pas un phénomène nouveau, l'utilisation des robots était concentrée dans l'industrie. Souvenons-nous des années 80 où l'on a vu apparaître les premières chaînes de montage robotisées au Japon. Cependant, qui aurait imaginé à l'époque des entrepôts logistiques entièrement automatisés, des robots réalisant des opérations chirurgicales à distance, des réceptionnistes remplacés par des robots comme c'est le cas dans plusieurs hôtels au Japon ou encore se faire préparer un cocktail par les robots du « Bionic Bar » sur le paquebot « Symphony of the Seas ».
De la même manière l'intelligence artificielle (IA) impacte nombre d'activités non seulement dans l'industrie - notamment la maintenance qui devient prédictive -, mais dans des secteurs de services jusqu'à présent épargnés, ceux de la relation clients et du SAV avec des chatbots capitalisant sur le Machine learning et des métiers à forte valeur ajoutée, par exemple les professions du juridique - le cabinet Deloitte a pronostiqué la disparition d'un emploi sur trois dans ce secteur à l'horizon 2030 du fait de l'IA (*Developing legal talent Stepping into the future law firms* - Deloitte - Février 2016) - et les métiers de la Banque-Assurance.
Cela étant dit, comme l'ont montré de nombreuses études, notamment celles réalisées par l'OCDE et le COE (Digital Skills indicator - Eurostat 2017), plus qu'un impact sur le volume de l'emploi - les estimations sont de l'ordre de 9 % des emplois potentiellement susceptibles de disparaître - ce sont surtout les métiers et les tâches qui sont et seront impactés (50 % des métiers selon les estimations du COE), en particulier les tâches routinières, mais également des métiers à forte valeur ajoutée comme on l'a vu dans le juridique ou encore dans la banque et l'assurance.
**Quelles conséquences sur les compétences, d'après les rapports les plus récents et votre propre enquête ?**
C'est surtout le passage d'une logique de savoirs à une logique de compétences qui est marquant. On n'acquiert plus un savoir que l'on va appliquer tout au long de sa vie professionnelle avec des ajustements à la marge. Celui-ci devient obsolète rapidement. Les nouvelles technologies évoluent en permanence et à une vitesse bien supérieure à ce que nous avons connu par le passé. Elles conduisent à l'obsolescence accélérée des savoirs techniques - par exemple les ingénieurs informatiques dont les compétences doivent être mises à jour tous les 18 mois - et génèrent une évolution continue du contenu des tâches associées à un métier. Il faut donc que les personnes disposent de la capacité à s'adapter en permanence, d'apprendre à apprendre.
L'autre dimension résulte de la digitalisation des métiers. Et aujourd'hui quasiment tous les métiers sont impactés, de la banque et l'assurance évidemment, jusqu'au BTP par ce phénomène d'hybridation. Elle a deux conséquences. D'une part, les compétences numériques deviennent essentielles - et la France est particulièrement en retard . D'autre part elle vient modifier la nature des interactions à la fois en interne et dans la relation au client et par là même les compétences qui doivent être mobilisées.
La résultante est que les compétences comportementales et cognitives deviennent essentielles. Capacité d'apprendre à apprendre pour pouvoir s'adapter à l'évolution de son métier et à ses tâches. Sens critique, créativité, communication et coopération (autrement appelées les « 4 C » par l'OCDE), compétences sociales et comportementales pour savoir évoluer dans un univers ou les interactions sont multipliées. La réactivité par exemple devient essentielle avec une relation avec les clients via internet qui attendent une réponse rapide et personnalisée.
A l'interne, la digitalisation - comme l'automatisation - change les relations et les modes de travail vers davantage d'autonomie et de polyvalence dans l'exécution des tâches et des modes relationnels où les hiérarchies sont aplaties - disparition ou évolution des rôles du management intermédiaires (contremaître, manager de proximité) - renvoyant à plus de capacité d'initiative de coopération et d'autonomie pour les collaborateurs et des compétences d'accompagnement, d'empowerment, d'intelligence des situations pour les managers. En outre, le développement du travail à distance contribue à renforcer l'importance de ces compétences.

**Cela veut-il dire que les « soft skills » deviendraient plus importantes que les compétences techniques. Cela me choque, car il me semble que le niveau de sophistication technologique ne cesse d'augmenter, le besoin de connaissances spécialisées, voire hyper-spécialisées aussi. Alors ? Et d'ailleurs parle-t-on de compétences ou de connaissances ?**

Vous avez tout à fait raison ! Cependant ce n'est pas contradictoire. Il s'agit plutôt d'un double phénomène avec d'un côté une importance accrue des soft skills et parallèlement un mouvement d'hyperspécialisation de certains métiers. Typiquement si l'on s'intéresse à la maintenance, d'un côté les robots et l'intelligence artificielle font qu'il n'est plus autant nécessaire de connaître dans le détail le fonctionnement d'une machine et sa technicité ; comme d'un autre, de nouveaux outils de maintenance tels que la réalité augmentée dédiée à une machine, nécessitent d'avoir la connaissance spécifique de ces outils et donc une formation spécifique qui leur est spécifique. On retrouve ce phénomène dans les métiers du web où de quelques compétences il y a dix ans (développeur, designer web et rédacteur) on est passé à plus d'une dizaine de sous-métiers hyperspécialisés.

En tout cas, l'hyperspécialisation qui est un sujet encore trop peu abordé et pose une vraie question au monde de la formation, aux entreprises et à l'Éducation nationale. Pour le premier, comment être à jour, disposer des matériels répondant à cette hyperspécialisation ? Pour les entreprises, n'ont-elles pas davantage intérêt à travailler dans une logique d'apprentissage, par la formation « on-site » qui d'ailleurs tend à se développer ? Et s'agissant de l'Éducation nationale, doit-elle embarquer les jeunes sur une formation à des métiers si spécifiques, ou se concentrer sur le développement de leurs compétences d'apprentissage et d'adaptation ?

**Le Rapport évoque le constat fait par le COE : 25 % des emplois industriels seraient automatisables, 13 % des emplois dans les services, tandis que la part d'emplois qui ne sont pas automatisables augmente. Comment expliquer ce constat ?**

D'abord il y a des mutations technologiques qui ne datent pas d'hier. Prenez la Banque. Cela fait longtemps que les guichetiers ont été remplacés par les distributeurs automatiques. En revanche les conseillers clientèle ont pris une importance considérable en devant pouvoir proposer des produits de plus en plus nombreux (assurance, leasing auto, télésurveillance...) et surtout apporter une réponse immédiate et personnalisée lorsqu'ils sont sollicités. Certes de plus en plus de ces services sont accessibles sur internet. Mais la personnalisation, et donc la relation, deviennent des éléments clés de différenciation dans un univers concurrencé par les services en ligne.

Le même phénomène est observé dans le commerce ou l'élément clé est le service rendu au client. Dans des pays tels que la Grande-Bretagne ou le Japon, pourtant en pointe en matière de nouvelles technologies, avez-vous remarqué le nombre de vendeurs présents pour vous aider ?!

Cela étant dit, on peut préjuger que le phénomène de translation de l'emploi de l'industrie vers les services va se poursuivre dans les années à venir.

**Quelle prise de conscience les entreprises ont-elles de l'importance grandissante du numérique ? De ce que cela implique pour elles ? Est-ce qu'il n'y a pas une conception un peu trop instrumentale de la formation ? Thierry Weill (La Fabrique de l'industrie) évoque avec raison le fait « que la France se préoccupe trop peu de la progression de ses salariés, contrairement à l'Allemagne où un technicien a beaucoup plus de chances de devenir ingénieur. »**

Je ferai le parallèle avec l'adéquationisme. C'est vrai que pendant longtemps la formation a été utilisée dans une logique d'adéquation des compétences au poste de travail, à la machine. De même au niveau de l'Éducation nationale. La nouveauté tient probablement au fait que les compétences et donc la formation doivent désormais s'inscrire dans une logique de continuum et de progression permanente. Et de ce point de vue il est intéressant de voir la place grandissante que tient la formation « on the job ». Je pense que les entreprises, probablement pas toutes, vont davantage investir dans la progression de leurs salariés, dans une logique de fidélisation, ceci afin de conserver un avantage concurrentiel. Évidemment cela ne sera pas vrai de toutes les entreprises. Certaines pouvant se concentrer sur la technologie et d'autres sur l'Homme et pour reprendre l'expression de Martin Richer investir sur leur « potentiel Humain ».

**MONDIALISATION**

**Pourquoi j'ai relocalisé mon entreprise**

SYLVAIN OREBI29/06/2018

Kusmi Tea est le leader français du thé de qualité que l'on appelle *premium* , par opposition aux thés *mass-market* que l'on trouve dans la grande distribution. Bien qu'étant un commerçant, fort de plus de 100 boutiques dans le monde, Kusmi Tea est aussi un industriel, puisqu'il reçoit un produit brut qu'il mélange, aromatise selon des recettes propres et conditionne dans ses ateliers.

**2003 : une entreprise mal en point**

Lorsque notre société familiale Orientis rachète l'entreprise en 2003, celle-ci est au bord du dépôt de bilan. C'est une entreprise artisanale qui produit en France à 100 % : elle conditionne ses thés en vrac dans des boîtes en métal fabriquées en région parisienne, et dans des sachets confectionnés en Mayenne. Le tout pour un prix de revient trop proche du prix auquel l'entreprise peut vendre ses produits.

Frôlant le dépôt de bilan, il faut réduire les coûts de production afin de constituer la marge qui va payer nos innovations

Nous prenons la mesure de ces faiblesses mais savons aussi que Kusmi Tea possède trois attributs qui portent les germes d'une marque forte : un *packaging* original, des recettes de thé emblématiques et une histoire romanesque1. De quoi la positionner sur le haut de gamme et donc augmenter son prix de vente. Mais il faut, dans le même temps, réduire les coûts de production afin de constituer la marge qui va payer nos innovations. Afin de garder le contrôle de notre production, indispensable à un produit haut de gamme, nous écartons l'idée de délocaliser la totalité de nos opérations à l'étranger. Il nous faut alors agir sur trois leviers.

**Boîtes en Chine, sachets au Maroc**

En premier lieu, améliorer notre productivité en déplaçant les ateliers dans la région du Havre, où Orientis possède déjà des activités, et en mécanisant une partie du conditionnement. Il nous faut, ensuite, réduire le coût des boîtes, qui représente plus de la moitié du prix du produit

fini. A cet égard, la délocalisation en Chine est la seule alternative efficace. Ce sera fait dès 2005 par le truchement d'un fournisseur qui fabrique des boîtes de meilleure qualité et au tiers du prix français ! Enfin, nous décidons de confier la même année la production de nos sachets de thé à une entreprise marocaine et obtenons des sachets luxueux, en mousseline de coton, cousus main, que nous ne payons que 60 % du prix français.

Moyennant des délocalisations dans des pays à faible coût de main-d'oeuvre, nous parvenons à réduire considérablement nos prix de revient et à développer l'entreprise

Ainsi, moyennant des délocalisations dans des pays à faible coût de main-d'oeuvre mais au savoir-faire indéniable, nous parvenons à réduire considérablement nos prix de revient et à nous lancer dès 2006 dans le développement de l'entreprise, qui peut désormais investir dans le lancement de nouveaux produits, ouvrir des boutiques originales et échafauder une stratégie conquérante de communication.

Une délocalisation gagnante rendue encore plus efficace par l'amélioration de la productivité au Havre et une gestion rigoureuse des coûts logistiques. Car l'économie réalisée ne peut se voir remise en cause par un manque de maîtrise du reste de la chaîne de coûts.

**Changement de contexte**

Et pourtant, nous avons décidé peu de temps après de rapatrier la production des boîtes et des sachets en France. Pourquoi ?

Une raison stratégique, tout d'abord. Nous avons identifié des risques liés à nos approvisionnements. De thé, bien sûr, mais également des risques de performance des fournisseurs chinois, dont la rupture de livraison pouvait nous être extrêmement préjudiciable. Risque politique également au Maroc, épargné par les printemps arabes, mais dont la production aurait certainement été interrompue pour de longs mois s'il avait été touché.

Les hausses des coûts salariaux en Chine couplées aux augmentations du pétrole et du fret rendent les boîtes chinoises moins compétitives

Des raisons économiques aussi. Les hausses des coûts salariaux en Chine couplées aux augmentations du pétrole et du fret rendent les boîtes chinoises moins compétitives. S'y ajoute un taux d'imperfections élevé, souvent dû au transport. De plus, les allers-retours entre l'Europe, où le thé est aromatisé, et le Maroc sont coûteux et nuisent à notre réactivité.

Des facteurs environnementaux, enfin, puisque dans les deux cas notre empreinte carbone est très élevée. Et l'importance croissante des impératifs de responsabilité sociale et environnementale nous rend redevables d'une meilleure gestion de nos dépenses énergétiques.

**La France compétitive**

Tous ces facteurs nous ont poussés à rapatrier nos boîtes et nos sachets. Cela a été possible parce que, dans le même temps, nous avons été en mesure de produire ces mêmes boîtes et sachets au Havre à un coût équivalent.

Pour les boîtes, l'effet volume a joué. Nous en vendions 200 000 en 2006, un million en 2012 et deux millions aujourd'hui ! Il devenait plus facile à un industriel français de produire pour nous à bon prix. Et, depuis le Cice2, la baisse du coût du travail a encore rendu la France plus compétitive.

**C'est la robotisation qui a permis de rapatrier la confection de nos sachets de thé**

Mais c'est la robotisation qui a permis de rapatrier la confection de nos sachets de thé. Des machines japonaises, extrêmement efficaces, sont apparues sur le marché. Dans un premier temps, nous les avons utilisées chez notre fournisseur marocain, puis les avons installées en France en 2014, et avons créé une joint-venture avec ce partenaire qui maîtrisait la technologie. En 2017, nous avons racheté ses parts et réintégré la production dans nos ateliers, opérant ainsi une sorte de transfert de technologie inversé. Cette année, l'arrivée d'un nouveau robot japonais va nous permettre de produire la totalité de nos sachets au Havre à un coût inférieur à celui du Maroc !

**Les avantages de la relocalisation**

Quels avantages en tirons-nous ? La production à coûts maîtrisés n'est pas le seul avantage de ces relocalisations. Nous retrouvons une flexibilité et une réactivité qui sont indispensables aujourd'hui lorsque l'on veut produire de petites séries, tester des marchés ou capitaliser rapidement sur le succès d'un nouveau produit. A l'inverse, les tests sur des petites quantités limitent les risques liés à l'éventuel échec d'un lancement.

**Nous retrouvons une flexibilité et une réactivité, indispensables hui lorsque l'on veut produire de petites séries**

De plus, nous produisons près de nos marchés, qui sont d'abord français et ouest-européen. Nous produisons en euros et vendons en euros, ce qui annule tout risque de change. Nous engageons un processus vertueux de diminution de notre empreinte carbone, de production en France avec le label French Fab, et répondons ainsi à la demande forte des *millennials*, ces 18-35 ans, qui sont acheteurs de valeurs plus que de produits.

Ils attachent de l'importance à la mission sociétale et environnementale de l'entreprise, à l'éthique et à la production locale et responsable. Or, ces *millennials*sont aujourd'hui 16 millions en France. En 2030, ils représenteront 75 % des actifs. Ce sont eux qui veulent qu'on produise en France, ce sont eux les patriotes économiques et, en quelque sorte, ce sont eux les protectionnistes ! Ils considèrent que les entreprises ont les mêmes responsabilités que les Etats pour agir sur l'environnement. Et ils seront certainement utilisateurs et promoteurs, en tant qu'entrepreneurs ou consommateurs, du nouvel objet social de l'entreprise que veut encourager le gouvernement dans sa loi Pacte3.

**Un mouvement appelé à s'étendre**

Quand on lit les travaux des experts en mondialisation comme l'économiste de l'université Paris-Dauphine El Mouhoub Mouhoud, on découvre la théorie des délocalisations et des relocalisations. Et quoi de plus rassurant que de valider ces théories par des exemples pratiques comme le nôtre ? Pour Mouhoud, il y a cinq facteurs clés de la relocalisation que nous avons tous validés : l'automatisation, la hausse des coûts salariaux dans les pays d'accueil, la hausse du transport, les imperfections des produits et la faible réactivité, ainsi que les facteurs sociaux et environnementaux.

Le mouvement de relocalisations, aujourd'hui encore de faible ampleur en France, va se poursuivre et s'amplifier dans les années qui viennent. Du fait, bien sûr, de la baisse des cotisations pesant sur les salaires, d'une amélioration de la fiscalité sur les entreprises, de la prise de pouvoir des *millennials* et de l'importance prépondérante de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) qui encourage une industrie verte,

soucieuse du bien-être de ses salariés, de l'égalité femmes-hommes et d'un partage meilleur de la valeur créée. Ce qui incitera peut-être d'autres chefs d'entreprise français à rester sur notre territoire. Car renoncer à délocaliser est certainement la forme la plus efficace de relocalisation !

***Sylvain Orebi est président d'Orientis-Kusmi Tea***

**Trois idées simples pour renouer avec l'Europe**

29/06/2018 **Christian Eckert** Ancien secrétaire d'État au Budget et aux Comptes Publics

Les idées antieuropéennes progressent partout en Europe, du Brexit, à peu près choisi, à la rébellion italienne encore mal formalisée, en passant par les discours populistes et nationalistes véhiculés à l'Est. Donald Trump l'a bien compris. Il saisit toutes les occasions pour attiser les dissensions qui fragilisent une Europe qui, malgré tout, représente encore une puissance stable dans le monde qu'il veut dominer seul.

Je considère que la paix est l'objectif essentiel de l'Union Européenne. Je soutiens donc l'idée européenne sans réserve. Encore faut-il que les insuffisances de l'Union ne la conduisent pas à sa fin.

**Une gouvernance obscure**

L'Union présente aujourd'hui deux principaux défauts, qu'il ne faut pas hiérarchiser, tant ils sont finalement liés quand on y regarde bien.

**Les citoyens ignorent aujourd'hui qui décide**

En premier lieu, l'Union Européenne est d'une gouvernance obscure, complexe et méconnue. Les citoyens ignorent aujourd'hui qui décide. Ils ne font aucune différence entre la Commission, le Parlement et les sommets des chefs d'Etat. Ils ignorent ce qui requiert tantôt l'unanimité, tantôt la majorité, qualifiée ou pas. L'existence des directives est connue, mais les modalités de leur adoption et de leur transcription restent mystérieuses.

**Des divergences de fond**

En second lieu, l'Union Européenne s'est révélée impuissante à relever les défis majeurs récents : en matière diplomatique, dans le domaine de l'environnement, sur les sujets fiscaux et bien sûr, sur les questions migratoires. L'inefficacité de l'Union Européenne à répondre à ces problématiques ne tient pas à la seule gouvernance, mais montre des différences politiques de fond que les peuples n'ont jamais tranché par des choix démocratiques à l'échelle européenne.

**L'Europe s'est révélée impuissante à relever les défis majeurs récents**

A priori, les questions de gouvernance ne peuvent se régler que par une révision des traités existants. Les expériences antérieures ont montré la difficulté de l'exercice faute d'avoir trouvé un projet politique rassembleur avant de formaliser les institutions.

Mon propos se consacrera donc à pousser trois idées fortes pour redonner cohérence, confiance et projet à notre Union. Elles n'ont rien de révolutionnaire, reprennent souvent les discours sans suite concrète des acteurs européens, mais peuvent constituer le socle rassembleur autour duquel la gouvernance devra s'organiser pour agir.

**Une taxe sur les transactions financières pour financer l'asile**

La crise de l'accueil des demandeurs d'asile connaîtra un début de règlement si on la traite avec humanité. Cela impose d'abord d'y mettre des moyens financiers importants. Ainsi, l'accueil de ces populations au moment de leur entrée dans l'Union requiert l'étude rapide de leur situation dans des points d'entrée aménagés, en lien avec les pays voisins.

**La question des migrants impose d'y mettre des moyens financiers importants**

Le financement peut être trouvé en instaurant enfin une vraie taxe sur les transactions financières. Son assiette doit inclure les produits dérivés, et son taux permettre de dégager autour de 35 milliards d'euros par an. La moitié peut concourir à l'aide au développement des pays pauvres, l'autre moitié à financer l'accueil de celles et ceux dont la reconduite dans leur pays n'assurerait pas la survie.

**Un taux minimum d'impôt sur les sociétés**

Les questions fiscales et la concurrence suicidaire que se livrent certains pays pour attirer l'argent tiré de l'activité exercée ailleurs sont insupportables. L'assiette de l'impôt sur les bénéfices des sociétés n'en finit pas de s'harmoniser. Cela en devient ridicule. Je suggère d'achever ce travail, mais d'y ajouter une mesure forte en imposant un taux minimal de l'impôt sur les sociétés (IS).

Si la taxation des GAFA ne trouve pas de solution avec la proposition actuellement étudiée, un IS minimal (autour de 15 %) apportera une partie de la réponse en rajoutant la caractérisation des établissements stables.

**Des projets en commun**

L'Union Européenne ne peut se passer de projets. A l'image de l'exceptionnelle réussite d'Airbus en matière économique ou de l'efficacité de certains fonds territoriaux européens ayant permis la reconversion de territoires entiers, nous devons promouvoir une vision du futur.

**L'Europe doit promouvoir une vision du futur**

Sur les politiques environnementales, je ne comprendrais pas que les chercheurs, les talents et les ingénieurs de tous nos pays, ne se rassemblent pas pour avancer sur les questions de l'Énergie, de l'Hydrogène ou des véhicules du futur. Les accords de Paris peuvent prendre sens, c'est à l'échelle locale mais aussi européenne que des solutions pertinentes le permettront.

La gouvernance sera sans doute importante, et sera au coeur des débats lors des prochaines échéances européennes. Mais un tel débat ne servira à rien en l'absence d'un projet politique commun (à compléter sur de nombreux autres points) susceptible de créer la motivation, l'objectif et l'ambition nécessaires à toute construction humaine.

**Retraites : Macron a rendez-vous avec Ubu**

- **JEAN-MARIE HARRIBEY** 25/06/2018

Le journal *Le Monde* des 24-25 juin 2018 a publié un petit article critique sur le projet de réforme des retraites, qui nous avait été demandé pour figurer dans un dossier. L'article ne devait pas dépasser 5500 signes. Il a été publié entouré de trois articles favorables au projet de réforme. Trois contre un, c'est normal, n'est-ce pas ? En termes de place, l'article critique occupe 1/5 de l'espace imparti au dossier, les trois favorables occupent les 4/5 restants. C'est l'équité : il fallait bien 4 fois plus d'espace pour compenser les arguments critiques. De plus, *Le Monde* a enlevé deux références et a changé notre titre. [1] Voici l'article dans son intégralité. Cela ne rattrapera pas le retard sur les 4/5 adverses, mais ça permet de faire passer la mauvaise humeur.

Le gouvernement s'apprête à réformer les retraites. Les réformes précédentes n'ont-elles pas atteint leur objectif ? Le cumul des mesures (allongement continu de la durée de cotisation, report à 62 ans de l'âge de départ, calcul des pensions sur la base des 25 meilleures années de salaire, indexation sur les prix et non plus sur les salaires…) a limité le déficit global des caisses de retraites au prix d'une baisse inexorable à l'avenir du niveau des pensions.

Le Haut-Commissaire chargé par le gouvernement de préparer la réforme, Jean-Paul Delevoye, vient d'adresser aux syndicats un document de travail qui montre qu'en croisant les deux critères que sont le niveau relatif des pensions par rapport aux salaires des actifs et la part de solidarité du système, la France est à la meilleure place de tous les pays de l'OCDE. Pourquoi alors cette réforme ?

La réponse est contenue dans les rapports de 2017 du Conseil d'orientation des retraites (COR). Le système de retraite représente 14 % du PIB annuel. Ce qui est jugé trop fort. Il faut diminuer cette part au nom de la baisse des dépenses publiques et sociales. Comme les réformes paramétriques précédentes ne sont pas parvenues à réduire cette part, le stratagème consiste à ouvrir une réforme « structurelle ». C'est là que le cynisme confine avec l'absurdité. Puisque les pensions sont désindexées de l'évolution des salaires, plus la croissance économique est forte (et donc, normalement, plus les salaires augmentent), plus les pensions seront déconnectées et représenteront une part plus faible dans le PIB. Ainsi, d'après le COR, si la croissance économique est en moyenne de 1,8 % par an pendant le prochain demi-siècle, la part des pensions baissera de 14 % à 11,7 %. Mais si la croissance n'est que de 1 % en moyenne, la part des pensions montera jusqu'à 14,5 %. Or les prévisions de croissance sont très modérées. Donc, il s'agit de mettre à bas le système actuel de retraite.

Comment ? En le remplaçant soit par un système par points, soit par un système dit par comptes notionnels. Leur élément commun est d'en finir avec la durée de cotisation et son montant connu à l'avance, l'âge de la retraite et un taux de remplacement (pension par rapport au salaire) garanti. Rappelons que, jusqu'à la réforme de 1993, les cotisations étaient définies à l'avance, avec au final un taux de remplacement d'environ 75 % pour les carrières complètes, régimes spéciaux inclus. Le président Macron a promis qu'un euro de cotisation donnerait le même droit à tous, et qu'ainsi il n'y aurait plus d'inégalités ni de déficits. C'est doublement faux.

Un système par comptes notionnels, comme en Suède, fera intervenir l'espérance de vie dans le calcul de la pension : plus vous partirez tôt en retraite, plus celle-ci sera faible. Or, les personnes qui ont des faibles salaires, les travaux les plus pénibles ou les emplois les plus précaires seront incitées à travailler le plus longtemps possible, au risque de mourir prématurément. En rattachant strictement la pension avec la cotisation, on renforce la contributivité et on restreint, voire on élimine, la part de solidarité. Les femmes en étant les principales bénéficiaires, on entrevoit le risque de double peine pour elles qui sont déjà moins payées et subissent les temps partiels. Les retours de l'expérience suédoise sont d'ailleurs éloquents : le système se révèle inégalitaire, pénalise les femmes et les travailleurs aux carrières heurtées[2] et comme le note l'ex-premier ministre, « *il donne des pensions trop basses* »…

La seconde erreur – ou mensonge – est de laisser croire qu'un système par points ou par comptes notionnels échappe aux contraintes démographiques et économiques. Mais c'est absolument faux : aucun miracle n'est à attendre d'un système face à un vieillissement de la population ou à une récession économique. Car tout système de retraite (même par capitalisation !) ne peut que *répartir* la richesse produite par la population active. Il s'ensuit que toute société a le devoir de veiller à chaque instant à la meilleure répartition des revenus entre les divers besoins sociaux.

On comprend la volonté cachée du gouvernement : baisser la part des pensions, éviter un débat sur la répartition du fruit du travail, retirer du système de retraites les dispositifs de solidarité et faire la place à la capitalisation. Déjà ressortent les propositions pour des fonds de pension ou l'épargne-retraite.

Le débat qui s'annonce sera rude, tellement le président veut faire de la France une « nation start-up »[3]. Pourtant, à l'opposé de son projet de retraites, des possibilités d'amélioration progressiste existent. Trois pistes pourraient être ouvertes. *Primo*, unifier par le haut les différents régimes en fixant un taux de remplacement minimum, allant en décroissant depuis le Smic jusqu'à x fois le plafond de la Sécurité sociale. *Deuxio*, augmenter progressivement le taux de cotisation vieillesse pour suivre l'évolution démographique ; et mieux, élargir l'assiette des cotisations pour y inclure la fraction des profits qui n'est pas investie mais distribuée. *Tertio*, pour avoir un bon système de retraite et, au-delà, une bonne protection sociale, l'emploi doit redevenir une priorité absolue, et cela d'autant plus qu'on ne peut plus miser sur la croissance économique compte tenu de l'impératif écologique. On touche là l'imbrication des problèmes : une politique répondant aux besoins sociaux d'avenir est incompatible avec une politique en faveur de la finance.

[1] Initialement cet article devait être signé de Christiane Marty, membre du Conseil scientifique d'Attac et de la Fondation Copernic, et de moi-même. *Le Monde* l'a publié avec mon seul nom sous le titre « Le gouvernement fait fausse route ».

[2] *Le Monde*, 18 mai 2018, Anne-Françoise Hivert.

[3] Voir Attac et Fondation Copernic, *L'imposture Macron, Un business model au service des puissants*, Les Liens qui libèrent, 2018.

**Pas de populisme sans nationalisme**

- Andreas Pantazopoulos 25 juin 2018

À lire différents « papers », un certain nombre d'études savantes venues surtout du monde anglo-saxon ainsi que des articles de presse concernant ce qu'on appelle le « populisme », on a l'impression qu'ils redécouvrent l'Amérique. Ces dernières années on assiste à une relative réorientation des recherches sur le phénomène populiste qui mettent plutôt l'accent sur son côté

« nationaliste » ou « culturel » que sur son aspect « économique »[1]. Le facteur économique, en l'occurrence la crise économique, a été longtemps considéré comme étant la « base » sur laquelle était érigée la superstructure « démagogique » des promesses intenables. Ce schéma marxistoïde a montré ses limites face à la révolte contre les élites à laquelle on assiste aujourd'hui[2], qui prouve son inefficacité à comprendre le développement des mouvements politiques dits populistes dans des conjonctures nationales ne présentant pas de signes de crise économique majeure. Mais cet échec interprétatif ne doit pas en cacher un autre, plus spectaculaire : le « peuple » de ces mouvements, au-delà de ses revendications économiques et sociales, s'est constitué sur une demande profonde de souveraineté nationale ou d'identité nationale, et cette construction-là ne concerne pas seulement les cas de populisme d'extrême droite, dit populisme d'exclusion, apparu en Europe depuis la moitié des années 1980 avec l'établissement du Front National comme le premier parti d'extrême droite en Europe.

***L'expérience actuelle***

En Amérique latine aussi, ce populisme de gauche qu'est la démocrature chaviste[3] ne peut pas être conçu sans son référentiel nationaliste, sans cette mobilisation mémorielle qu'est le « moment bolivarien », sans cesse recyclé « en fonction des idéologies nationales au pouvoir », comme le note aussi Paula Cadenas dans son intéressant article sur le Venezuela dans le récent dossier des *Temps Modernes* (no 697).

Pour sa part, l'historien de gauche Michael Cazin, examinant le populisme de Donald Trump, et tout en acceptant l'existence de l'héritage de deux populismes américains (l'un progressiste, symbolisé par le *People's Party*, l'autre réactionnaire, incarné par divers courants d'extrême droite), ne manque pas de souligner le fait que, même dans le courant du populisme progressiste, on rencontre la rhétorique d'un complotisme nationaliste, et pour ce qui concerne les raisons de la défaite de Berny Sanders lors de la primaire de la récente élection présidentielle américaine, celle-ci peut être imputée au déficit identitaire de sa démarche[4]. Quant à Mark Lilla et Roger Scruton, ils ont pointé, à leur façon, l'absence d'un nationalisme républicain[5], un déficit identitaire démocratique, dans le récit alternatif de Sanders.

En France, le populisme de Jean-Luc Mélenchon reste pour le moment dans l'indécidable, suspendu entre un certain républicanisme et une version sociétale et de gauche radicale « plurielle » de son « peuple populaire », comme le montrent les très récentes mobilisations du 26 mai 2018 soutenues par La France insoumise, tournées plutôt vers la stratégie traditionnelle d'un nouveau « front des gauches ».

En Grèce, Syriza, sans jamais oublier la permanence de son alliance gouvernementale avec le petit parti des populistes-nationalistes et orthodoxes de droite des « Grecs Indépendants » (Anel), continue à chuter dans les sondages non seulement à cause de sa capitulation devant le memorandum imposé par la Troïka (et donc l'abandon de l'objectif de souveraineté nationale revendiqué naguère par Syriza et opposé aux politiques d'austérité), mais aussi, ces derniers mois, à cause du conflit qui a resurgi à propos de l'appellation de la République de Macédoine, faisant réapparaître une nouvelle question identitaire en Grèce, un sentiment non partagé par le gouvernement de gauche, ce qui crée pour le Syriza une « faille nationale ». Le populisme de Syriza, ou plutôt la confiance populiste à son égard, commence à se dissiper, au fur et à mesure que cette formation perd sa « caution nationale »[6]. Il est passé le temps où cette formation pouvait dénoncer ses adversaires politiques comme étant un avatar de la Troïka (« la Troïka de l'intérieur »)[7], rhétorique pas si éloignée d'un « nationalisme intégral » au sens maurassien du terme.

Mais en Italie aussi, la coalition gouvernementale entre la Lega et le M5S (que certains, ne se rendant pas compte du poids de sa politique rigoriste sur l'immigration, considèrent comme une formation de centre-gauche)[8] doit être conçue dans le sens souverainiste pris par la politique italienne[9], la question migratoire jouant un rôle crucial (avec la manque de solidarité de l'UE)[10], sur un fond beaucoup plus vaste où les valeurs culturelles ont pris le dessus sur les facteurs économiques[11], créant ce que Laurent Bouvet a tenté de décrire au moyen de l'idée d'une « insécurité culturelle »[12].

Ces expériences et ces problématisations du phénomène populiste en général, donc non seulement des formations cataloguées d'extrême droite (privilégiant plutôt l'aspect d'identité nationale), mais aussi de celles de la gauche radicale (se focalisant surtout sur la souveraineté nationale), montrent bien que son « noyau » est de texture nationaliste plutôt que sociale ou sociétale. On doit à Pierre-André Taguieff ce constat lucide et précurseur, dès les années 1980, quand il concevait le Front National comme une formation nationale-populiste, introduisant dans les recherches académiques européennes, tout en la reformulant conceptuellement[13], l'appellation donnée par le grand sociologue Gino Germani à cette dimension fondamentale du péronisme.

***La dimension nationaliste***

Cette catégorie interprétative qu'est le national-populisme a donc le mérite d'englober les différents aspects de la question. D'où les revendications dites souverainistes, qui ne sont pas cantonnées, comme on l'a vu, à l'extrême droite. D'où le réinvestissement dans les « valeurs nationales », et même dans les « valeurs conservatrices », lesquelles, selon Íñigo Errejón (l'un des intellectuels de Podemos), doivent faire partie d'une autre réorientation politique. Qu'il nous soit permis de citer ce long passage, qui en dit beaucoup sur la question : « Face à cette désorganisation qui ne profite qu'à une infime minorité, la plus grande réforme qui soit est celle de l'ordre. Mettre de l'ordre, cela implique de retrouver nos anciennes certitudes, celles sur lesquelles nos pères et nos mères se sont construits. (…) C'est une erreur de la part des forces progressistes que d'avoir laissé aux conservateurs le monopole de l'idée d'ordre, de stabilité sociale et de continuité. Car selon moi, cet ordre est inséparable de la lutte contre les inégalités sociales. (…) C'est l'ordre entendu au sens de communauté. Une communauté spirituelle de destin, de citoyens qui savent qu'ils appartiennent à quelque chose de plus grand et de plus ancien qu'eux-mêmes, et qu'ils souhaitent conserver. (…) Quant aux symboles nationaux, il m'apparaît évident qu'il ne faut pas en faire la chasse gardée des forces réactionnaires, en grande partie parce que les nations se sont formées comme des ensembles démocratiques face aux défenseurs des privilèges. Au cœur de la nation se trouve une volonté démocratique. Par le fait de naître ici et de vivre ensemble, nous sommes égaux en droits. »[14]

Mais cela vérifie la validité analytique de ce que l'on appelle national-populisme, en montrant la centralité du national dans ce nouveau populisme, comme Taguieff l'a bien analysé en indiquant que l'erreur par excellence des approches savantes des mouvements populistes dans l'Europe actuelle est qu'elles privilégient sa dimension populiste « alors que leur dimension

nationaliste est prévalente, et beaucoup plus significative »[15]. On peut donc généraliser : « Même sur la question de la nation (souveraineté et identité), supposée maximalement clivante, on observe des points de rencontre, lorsque "l'extrême gauche" échange son internationalisme de principe pour un nationalisme de fait à travers une idolâtrie du "peuple" (toujours national), rejoignant ainsi "l'extrême droite" dans sa mythologie souverainiste et identitaire »[16].

Cette problématisation innovante, centrée sur les régimes de l'historicité de l'apparition des mouvements populistes contemporains, a au moins deux avantages.

Tout d'abord elle permet d'éviter les apories des catégorisations tant descriptives qu'essentialistes des mouvements populistes (populisme d'inclusion, censé correspondre au populisme de gauche, et populisme d'exclusion, censé correspondre au populisme de droite, une distinction en partie au moins illusoire, puisque tous ces populismes sont en plus, selon leurs critères respectifs, à la fois tant « inclusifs » qu'« exclusifs ») en mettant justement l'accent sur l'apparition d'un nouveau nationalisme comme étant le rempart principal contre la mondialisation, ennemi commun de tout populisme actuel.

Ensuite elle pointe, dans ce cadre, le vide programmatique de ces formations en faisant apparaître une posture commune à tous les populismes (de droite et de gauche), à savoir leur volontarisme « politique », national et/ou ethniciste, ce souverainisme magique du « tout est possible »[17] prôné par les démagogues de la subversion que sont les populistes.

[1] Ronald Inglehart et Pippa Norris, « Trump, Brexit, and the Rise of Populism: Economic Have-Nots and Cultural Backlash », HKS Working Paper No. RWP16-026, Harvard Kennedy School, 29/7/2016; Yascha Mounk, *The People vs Democracy. Why Our Freedom Is In Danger & How To Save It*, Harvard University Press, 2018, pp. 161-181 (p. 166).

[2] Pierre-André Taguieff, « The revolt against the Elites, or the New Populist Wave: An Interview », *Telosscope*, http://www.telospress.com/the-revolt-against-the-elites-or-the-new-populist-wave-an-interview/ (25/6/2016).

[3] Son aspect autoritaire est analysé dans Renée Fregosi, *Les Nouveaux Autoritaires. Justiciers, censeurs et autocrates*, Paris, Éditions du Moment, 2016.

[4] Michael Kazin, « Trump et le populisme américain », *Esprit*, no 434, mai 2017.

[5] Mark Lilla, « La gauche américaine prise au piège de l'identité », *Le Monde*, 9/12/2016 ; Roger Scruton, « Les élites défaites par les gens ordinaires », *Le Monde*, 22-23/1/2017.

[6] Andreas Pantazopoulos, « National-populisme : le cas grec », *Telos*, 5/2/2018.

[7] Andreas Pantazopoulos, « The National-Populist Illusion as a 'Pathology'of Politics: The Greek Case and beyond », *Telosscope*, 11/8/2016.

[8] Sylvain Kahn, « Non, le Mouvement 5 étoiles n'est pas ancré à gauche », *Le Monde*, 28/5/2018.

[9] Marc Lazar, « La Ligue et le M5S ont comme point d'accord une sensibilité souverainiste », *Le Figaro*, 23/5/2018.

[10] Cas Mudde, «The EU helped create the Italy crisis. If it doesn't learn, worse will follow », *The Guardian*, 30/5/2018.

[11] Dominique Reynié, « Les votes populistes ne sont pas des coups de force mais des colères froides », L*e Figaro*, 23/5/2018.

[12] Laurent Bouvet, *L'Insécurité culturelle*, Paris, Fayard, 2015.

[13] Pierre-André Taguieff, *La revanche du nationalisme. Néopopulistes et xénophobes à l'assaut de l'Europe*, Paris, PUF, 2015

[14] Voir son entretien avec Gilles Boutin, Alexandre Devecchio, « La plus grande réforme qui soit, c'est celle de l'ordre », Le Figaro Vox (30/3/2018).

[15] Pierre-André Taguieff, *La Revanche du nationalisme*, *op. cit.*, p. 27.

[16] Pierre-André Taguieff, *Du Diable en politique*, *op. cit.*, p. 206.

[17] Pierre-André Taguieff, *La revanche du nationalisme*, *op. cit.* p. 172. Andreas Pantazopoulos, « De quoi l'autoritarisme des mouvements populistes est-il le nom ? », *Telos,* 5/1/2018.

**Les guerres commerciales ne font que des vaincus**

- Carlo Altomonte 29 juin 2018

Après quelques semaines de paix apparente, le président Trump a repris sa guerre personnelle contre la politique commerciale internationale. Après la tenue d'un sommet du G-7 sur ces questions au Canada début juin, l'Administration américaine a établi au milieu du mois une liste de produits chinois de haute technologie qui pourraient être soumis à des droits de douane de 25%, pour une valeur estimée entre 50 et 60 milliards de dollars. La date d'entrée en vigueur prévue est le 6 juillet.

Même en tenant compte d'une réaction chinoise déjà annoncée, pour l'instant les attentes ne sont cependant pas celles d'une guerre commerciale complète entre la Chine et les Etats-Unis. Au lieu de cela, le sentiment des observateurs est que l'Administration américaine pratique très classiquement une politique de risque calculé, c'est-à-dire l'art de danser au bord d'un gouffre pour tirer le maximum de bénéfices d'une négociation, à des fins électorales internes (les *mid-term* de novembre, aux États-Unis, verront le renouvellement d'une partie de la Chambre et du Sénat).

Ce soupçon découle du fait qu'au cours des dernières semaines, l'Administration américaine a modifié la liste des produits en provenance de Chine soumis à des droits de douane par rapport à celle annoncée en avril, éliminant effectivement les biens finaux et concentrant 95% des nouveaux droits sur les biens d'équipement ou les biens intermédiaires. L'objectif, très politique, est d'atténuer l'effet immédiat des droits de douane sur les prix à la consommation en Amérique et de limiter ainsi les dommages politiques de la manœuvre, au moins à court terme.

***Effets à court et moyen terme***

Cependant, à moyen terme, il est inévitable que les tarifs seront répercutés sur les coûts des entreprises par le biais des chaînes de valeur mondiales, ce qui entraînera une augmentation des prix, une perte de compétitivité et d'emplois et, en fin de compte, une baisse de la croissance et du bien-être pour le pays qui a imposé la protection.

En effet, par rapport au passé, les exportations ont aujourd'hui un poids sans précédent dans le PIB mondial : environ 30%. Par ailleurs, la production est beaucoup plus intégrée au niveau international : la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) estime qu'entre 70 et 80% des flux commerciaux mondiaux impliquent au moins une entreprise multinationale, engagée d'une manière ou d'une autre dans une chaîne de valeur mondiale. Par conséquent, beaucoup plus que par le passé, une politique protectionniste risque d'entraîner une augmentation des coûts internes sur une gamme beaucoup plus large de produits indirectement affectés.
De plus, dans le nouveau contexte des chaînes de valeur mondiales, il est relativement plus facile pour une entreprise de contourner les droits de douane en déplaçant simplement la production vers d'autres usines déjà opérationnelles de son système de production.
Ce n'est pas un hasard si les exemples de ces effets négatifs se multiplient déjà : à la suite des contre-tarifs européens imposés en réponse aux droits américains sur l'aluminium et l'acier, Harley Davidson a annoncé qu'elle déplacera une partie de sa production vers des usines en dehors des États-Unis, avec des pertes d'emplois US. L'industrie fromagère américaine est également menacée de crise (au bénéfice de ses concurrents européens) après l'augmentation des droits sur ces produits décidée par le Mexique et le Canada, toujours en réponse aux droits américains sur l'aluminium et l'acier.
Si nous restons en Europe, Airbus a annoncé qu'il abandonnerait la production au Royaume-Uni en cas de *hard brexit*, avec une perte conséquente de milliards d'euros de bénéfices, d'investissements et d'emplois pour toutes les entreprises qui sont liées d'une manière ou d'une autre au géant européen. En fait, dans le cas d'un brexit sans accord, les droits de douane que l'Europe fixe par défaut pour tous les pays de l'OMC s'appliqueraient également au Royaume-Uni, ce qui rendrait intenable le maintien de la production britannique. Il n'est pas réaliste de penser que les délocalisations pourraient être compensées par une production alternative « locale », car les effets de ces délocalisations ont tendance à se matérialiser sur une longue période de temps, compte tenu du temps nécessaire aux reconversions industrielles.
Le point clé du problème semble être précisément ce genre d'incohérence temporelle (nouvelle) dans la politique économique du protectionnisme avec l'apparition de chaînes de valeur mondiales.
À court terme, la présence dans les importations d'un grand nombre de biens intermédiaires permet de se concentrer sur ces tarifs possibles, ce qui retarde l'effet sur les biens finaux et donc sur les prix à la consommation. Mais à moyen terme, une politique protectionniste risque de créer des effets négatifs plus importants que par le passé pour l'économie qui la met en œuvre, à la fois en raison du plus grand nombre de produits dont le coût, tôt ou tard, pourrait augmenter, et en raison du risque plus élevé de délocalisation de l'activité économique. Dans l'espace étroit entre le court et le moyen terme, il y a la possibilité de profiter des négociations politiques, et c'est là que l'Administration américaine semble s'être positionnée aujourd'hui.
Le danger, cependant, est que le jeu devienne incontrôlable, avec des représailles continues et de plus en plus aiguës sur le front tarifaire. À ce stade, un accord entre les puissances belligérantes pourrait venir trop tard, et ne raviverait pas les cendres du système de règles commerciales internationales et de la croissance économique mondiale. Un exemple classique de victoire à la Pyrrhus.
*Une version italienne de ce texte est publiée par notre partenaire LaVoce*

**Marx et les crises**
Pierre Dockès
**Marx considérait que les crises sont l'expression des contradictions internes au capitalisme, et qu'elles doivent conduire à son effondrement. Mais il a laissé sa théorie des crises inachevée. Dans quelle mesure peut-il donc éclairer la crise d'aujourd'hui ?**
*« Un spectre hante l'Europe – le spectre du communisme. »* Ainsi commence le *Manifeste du parti communiste*. Curieuse formule ! Ne faut-il pas être mort pour revenir à l'état spectral, fantomatique ? À la manière de Jean Baudrillard, faut-il penser un retour spectral du communisme ? Ou ce revenant est-il enterré, un pieu enfoncé dans le cœur ? Dans *Spectres de Marx*, Jacques Derrida fait de Karl Marx lui-même un perpétuel revenant. Après sa mort, sa pensée est revenue hanter l'Europe et l'Amérique à la fin du XIXe siècle, lors de la grande dépression, et encore dans les premières années après la Première Guerre mondiale ; elle est revenue en force au cours des années 1930, pendant la grande crise. Il y aurait donc un lien entre les grandes crises qui, elles aussi, sont des « revenants », et les retours de Marx. Ce n'est pas si simple.
À la fin des années 1960, le spectre de Marx revient nous visiter, pas seulement dans les rues de Paris et dans les campus du monde entier. Or le monde est en expansion, dans la phase active des trente glorieuses. Marx hante les esprits et pourtant *« même les tables ne tournent pas »*, comme il l'analysait. Le capitalisme triomphe un siècle après ses prédictions apocalyptiques : mieux, il produit un énorme accroissement de richesses dont jouissent aussi les masses populaires, la société de consommation explose, les inégalités ont régressé, *« l'armée de réserve industrielle »* (Marx nomme ainsi les chômeurs) a disparu ainsi que les crises périodiques avec leur cortège de misère, de chômage. À l'époque, de doctes et pourtant jeunes experts en marxisme se posaient sérieusement la question de la paupérisation en Europe, aux États-Unis, l'une des grandes prédictions de Marx. Était-elle absolue, alors que les PIB croissaient à des taux records, ou seulement relative, alors que la hausse des revenus des salariés n'avait jamais été aussi forte, que les inégalités régressaient ?
**Chômage, paupérisation et inégalités**
Notre époque offre un exemple similaire. Marx est mort, enterré sous une lourde pierre tombale. Reprendre telle formule marxienne fait sourire ; elles sont usées d'avoir tant servi. Au mieux, on jette quelques roses (pas nécessairement rouges) sur sa tombe. Et pourtant, rarement dans l'histoire ses enseignements ont eu une telle pertinence. Nous vivons une crise massive, mondiale, une crise capitaliste qui est aussi une crise du capitalisme.
Marx a observé des crises financières qui ressemblent comme des sœurs à celles que nous connaissons, a précisé le rôle du « capital financier ». Il a analysé les conséquences de la suraccumulation du capital, expliqué les difficultés de la « réalisation », c'est-à-dire de la vente des valeurs produites.

L'exploitation des travailleurs se durcit, « l'armée de réserve industrielle » a retrouvé ses effectifs, la paupérisation relative est devenue un phénomène massif avec la remontée des inégalités au niveau de 1929, la paupérisation absolue sévit en Grèce, dans toute l'Europe du Sud, en Irlande, elle est à l'ordre du jour en France, en Grande-Bretagne, des populations entières se prolétarisent. « Le grand capital » (l'une de ces expressions rebattues, ridicules aujourd'hui) se renforce au détriment de ce que l'on n'appelait pas encore les PME.

Marx n'avait pas bâti une théorie unifiée des crises, même s'il en est l'un des principaux théoriciens, même s'il fut l'un des premiers penseurs du cycle. Il avait même projeté de terminer son grand œuvre, *Le Capital*, par un livre dont le titre est d'une grande actualité : *Le Marché mondial et les Crises*. Pour lui, les crises sont endogènes, inhérentes au fonctionnement du capitalisme, nullement des chocs exogènes dus à des phénomènes contingents. C'est là son enseignement principal, en opposition aux théories libérales contemporaines qui présupposent un fonctionnement harmonieux de l'économie de marché seulement perturbé par des chocs stochastiques. Pour appréhender la pensée marxienne des crises, on peut distinguer trois niveaux : les agitations conjoncturelles de surface, les lourds mouvements en profondeur, les phénomènes économiques intermédiaires. Cette présentation au parfum braudelien* me semble fidèle à la pensée de Marx (Fernand Braudel était d'ailleurs influencé par Marx, mais sa conception du capitalisme, un capitalisme à domination financière, n'était pas celle plus industrialiste de Marx). Ces trois niveaux ne sont pas clairement présentés, encore moins articulés. Marx ne livre que des éléments dispersés, disjoints, manquant de cohérence, parfois contradictoires. Il serait naïf d'en faire l'alpha et l'oméga de l'explication de la crise actuelle : le monde a changé, ce n'est plus le capitalisme de Marx, et les théories ont progressé depuis les années 1848 ou 1860.

**Une révolte des forces productives**

En surface, mais non pas superficiellement, nous trouvons les manifestations des crises de surproduction et les crises financières. Friedrich Engels et Marx sont de bons observateurs des crises économiques de leur temps (en particulier dans *Neue Rheinische Zeitung*), en Angleterre, en France et plus généralement en Europe, aux États-Unis. Souvent, dans ces descriptions presque au jour le jour, se trouvent le mieux exposés la dimension financière et spéculative, les excès de confiance et les paniques. Marx fait de la monnaie une condition des crises et la spéculation financière, inhérente aux périodes de surproduction, fournit *« un palliatif momentané »* et *« hâte l'irruption de la crise, en augmente la violence »*. Après les périodes de surcrédit, d'*overtrading* et de spéculation vient forcément le retournement brutal, avec ses conséquences déflationnistes, la « course au *cash* » : *« C'est là la phase particulière des crises du marché mondial que l'on appelle crise monétaire. Le bien suprême que l'on réclame à cor et à cri dans ces moments comme l'unique richesse, c'est l'argent, l'argent comptant »* (*Critique de l'économie politique*).

Au niveau le plus profond, celui de l'histoire longue, Marx fait des crises *« une révolte des forces productives »*. Les crises, comme les révolutions sociales sont les douleurs de l'enfantement d'un mode de production nouveau. Les forces productives sont entravées par les rapports capitalistes, par la contradiction majeure entre une production qui devient chaque jour plus collective et des rapports de propriété qui sont restés privés. Ces rapports de propriété, comme les rapports sociaux qui les fondent, sont devenus des entraves, ils seront éliminés.

Jusqu'ici le capitalisme a permis un développement des forces productives plus puissant qu'aucun autre mode de production (il faut lire l'hymne aux succès du capitalisme dans le *Manifeste*). Mais, souligne Marx, les crises économiques, de plus en plus fortes, mettent en lumière ce fait majeur : le salariat et les *« rapports de propriété bourgeois »* sont devenus des entraves. Être communiste, pour Marx, ce n'est pas chercher à obtenir la justice sociale (il y a autant de conceptions de la justice que de modes de production), mais connaître l'imminente advenue d'un nouveau mode de production et participer aux luttes collectives pour l'accoucher.

Reste l'essentiel pour l'économiste, l'analyse des mécanismes qui, dans ce mode de production capitaliste, produisent les crises. Marx, même s'il nuance, reste déterministe et sa théorie des crises endogènes s'en ressent. Pour simplifier, on trouve deux grands pans explicatifs, l'un du côté de l'offre – il s'agit des crises de suraccumulation –, l'autre du côté de la demande – il s'agit des crises de réalisation. Ces deux pans se croisent pour former les crises de surproduction.

**La baisse tendancielle du taux de profit**

La théorie des crises de suraccumulation du capital est livrée dans le livre iii du *Capital*, dans les chapitres consacrés à « la baisse tendancielle du taux de profit ». Elle pourrait être présentée dans la syntaxe de la théorie classique ou néoclassique. Marx, d'ailleurs, n'innove pas complètement puisque beaucoup d'éléments sont chez son maître, David Ricardo, et chez John Stuart Mill. Poussés par la concurrence qu'ils se font les uns les autres, les capitalistes sont obligés, sans cesse, de réduire les coûts de production pour que leurs entreprises survivent ou pour empiéter sur le voisin. À cette fin, ils doivent continuellement investir en machines, accroître ce que Marx nomme le capital constant. Sous la plume d'un économiste néoclassique, on pourrait écrire que plus le volume du capital augmente, plus le rendement d'un nouvel investissement se réduit. C'est la loi générale de la productivité marginale décroissante. Dès lors, la rétribution du capital, le taux de profit, se réduit puisqu'elle dépend, avec plus ou moins de précision, de cette productivité. Marx raisonne avec une théorie de la valeur radicalement différente. Il explique la baisse du taux de profit comme le résultat d'un accroissement relatif de la fraction du capital qui ne produit pas de plus-value (le capital constant) par rapport au capital qui achète la force de travail (le capital variable) et produit seul de la plus-value par l'exploitation des travailleurs, une plus-value qui est la source unique du profit et de l'accumulation du capital.

À l'arrière-plan de la théorie de Marx, comme d'ailleurs dans la théorie contemporaine, on trouve le circuit qui va du capital à davantage de capital en passant par l'accumulation du profit (ou de la plus-value) : le capital produit du capital, mais à chaque tour de roue, le rendement est plus faible. *« Accumulez, accumulez, c'est la loi et les prophètes »*, écrit ironiquement Marx, mais en accumulant, les capitalistes scient la branche sur laquelle ils sont perchés puisqu'ils réduisent le taux de profit et la source de l'accumulation. La loi de l'accumulation capitaliste sape ses propres bases, une dialectique qui aboutira finalement à l'effondrement du capitalisme.

La baisse du taux de profit n'est que tendancielle. Les capitalistes réagissent à cette baisse de plusieurs manières. Ils peuvent allonger la durée du travail ou accroître sa productivité (plus d'intensité du travail et le recours à davantage de machines, mais cela renforce encore le processus) afin d'élever le taux d'exploitation, ils peuvent faire baisser le prix des biens de consommation consommés par les travailleurs (importations bon marché, productivité) ou abaisser les coûts de production du capital constant (à nouveau en élevant la productivité du travail et en recourant à des importations de matières premières moins chères). Le recours au marché mondial est l'un des moyens essentiels de contrecarrer l'effectivité de la loi. Mais le fait d'y recourir fait remonter le taux de profit, donc l'accumulation rebondit, ce qui relance la tendance à la baisse du taux de profit.

Nous avons là l'amorce d'une théorie du cycle économique. Dans la phase d'expansion, l'accumulation du capital est vive, la tendance à la suraccumulation s'affirme, le taux de profit baisse (la part du capital constant s'accroît au détriment du capital variable) et donc le taux d'accumulation et le taux de croissance, l'expansion s'amortit, l'économie entre en récession.

Dans la récession, les contre-tendances sont mises en œuvre, le taux d'exploitation augmente, le recours au marché mondial se renforce. Surtout dans la crise elle-même, la valeur du capital se réduit fortement et donc le taux de profit augmente.

Dans la crise… Le passage d'une phase à l'autre, en effet, ne se fait pas par une baisse continue, régulière du taux de profit. Les capitalistes, cherchant à éviter les conséquences d'une baisse du taux de profit, se lancent dans un recours aux crédits de plus en plus risqués, dans la spéculation, l'*overtrading*, « l'aventurisme », concentrent le capital (au détriment des fractions les plus faibles). Ainsi, artificiellement, le capital réussit à maintenir ses profits, mais à la façon où, dans les *cartoons*, le héros dans sa course folle continue d'avancer au-delà de la falaise pour dégringoler brutalement quand il constate qu'il n'a plus d'assise réelle ! Alors *« le retournement subi du système de crédit en système au comptant ajoute à la panique pratique l'effroi théorique »* (*Critique de l'économie politique*). La crise est donc expliquée à la fois par la loi tendancielle et par la phase finale spéculative de l'expansion, le temps des excès du capital financier.

**La monnaie rend possibles les crises**

La crise du début du XXIe siècle peut s'inscrire dans cette analyse. Dans les années 2000, la suraccumulation du capital est mondiale, elle affecte surtout un secteur, l'immobilier, et une nation, la Chine. La suraccumulation du capital en Chine a été exportée vers l'Europe et les États-Unis essentiellement sous forme d'exportations de marchandises, d'où une crise de surproduction dans ces régions (en Occident), les délocalisations, la désindustrialisation. Longtemps la baisse du taux de profit a été compensée par le recours exagéré au crédit, à la spéculation et à l'aventurisme, par les fusions-acquisitions d'entreprises, jusqu'à l'éclatement des bulles financière et immobilière et l'effondrement du taux de profit dès lors qu'il n'était plus soutenu par l'aventurisme financier.

La crise de réalisation est l'autre dimension de la théorie marxienne des crises, du côté de la demande. Marx est un critique virulent de la loi des débouchés de Jean-Baptiste Say, qui nie la possibilité d'une crise générale en posant que *« les marchandises s'échangent contre des marchandises »* ou que la monnaie n'est qu'un voile. Marx comprend que c'est faux, que la monnaie joue un rôle essentiel, qu'elle rend possibles les crises.

Pourtant Marx va montrer qu'il existe une solution de croissance équilibrée dans une économie plurisectorielle et sa démonstration sera admirée par les plus grands économistes du xxe siècle. Dans une économie avec un secteur produisant des biens de production (section 1) et un secteur produisant des biens de consommation (section 2), la croissance équilibrée est possible, l'une achetant à l'autre, pourvu qu'une certaine proportion soit respectée.

Il montre également qu'une disproportion entre ces sections conduit à la crise de surproduction sectorielle, et comment cette crise se généralise. On pourrait penser que le théoricien de l'exploitation des travailleurs invoquerait une théorie de la crise du fait de la sous-consommation ouvrière (du type de celle que Jean de Sismondi avant lui, et John A. Hobson après lui, ont développée). Ce n'est pas le cas. Marx, en effet, comprend que la demande d'investissement (l'achat de machines) peut être un substitut à la demande de biens de consommation. La tendance à l'accumulation soutient la demande effective.

Mais il comprend aussi que ce soutien n'est pas sans limite, que la demande d'investissement finira forcément par chuter si la base de consommation est bloquée. Les débouchés sont donc limités non seulement par un problème de proportionnalité (ce que nous venons de voir), mais aussi par le pouvoir de consommation de la société, celui-ci restant entravé, du fait des rapports antagoniques de répartition : 1) par des salaires fixés à un minimum socialement nécessaire et 2) par la tendance des capitalistes à épargner pour accumuler. La faiblesse de la consommation imposée par les rapports sociaux capitalistes ne peut expliquer directement les crises, mais elle reste leur fondement et en définitive, *« plus les forces productives se développent, plus elles entrent en conflit avec les fondements étroits sur lesquels reposent les rapports de consommation »*. Marx retrouve la révolte des forces productives.

**Trop d'inégalités**

On retrouve avec la crise contemporaine cette dimension de crise de réalisation. La vive montée des inégalités a eu comme résultat, et particulièrement aux États-Unis, ou au Royaume-Uni, de réduire fortement le pouvoir d'achat des travailleurs.

Certes, dans la demande effective, il y eut aussi accroissement des dépenses de luxe des plus riches, mais ceci ne peut compenser cela, la tendance à la croissance de l'épargne l'emportant dans ces catégories sur la dépense de consommation. La demande globale a longtemps été soutenue par le recours aux emprunts. Ce que les revenus réels ne permettaient pas d'acheter, l'ouverture de crédit le rendait possible. La crise financière, l'insolvabilité de nombre de ménages surendettés, les restrictions de crédit, la course à la liquidité font qu'aujourd'hui, la mer de l'endettement s'étant retirée, la crise de réalisation due aux inégalités se révèle. Le diagnostic de Marx reste d'actualité : à l'échelle mondiale, les salaires sont trop faibles et l'épargne trop élevée.

**Marx : une vie de luttes et d'écriture**

**1818** Naissance à Trêves (Rhénanie) d'un père avocat libéral, juif converti au protestantisme.

**1835-1841** Études de droit et de philosophie. Thèse sur Démocrite et Épicure. Étudiant, il fait partie des « hégéliens de gauche ».

**1842** Il devient directeur de *La Gazette rhénane* de Cologne.
**1843** Mariage avec Jenny von Westphalen, qui lui donnera trois fils, dont un meurt à l'âge de 10 ans. Publication de *La Question juive* et de *Critique de la philosophie du droit de Hegel*.
**1844-1845** Installation à Paris. Rencontre avec des cercles socialistes dont Pierre Proudhon et Mikhaïl Bakounine. Amitié avec Friedrich Engels avec qui il publie *La Sainte Famille*.
**1845-1848** Expulsion de Paris. Rédaction avec Engels de *L'Idéologie allemande* puis du *Manifeste du parti communiste*.
**1848-1849** Installation à Cologne puis à Londres. Conditions de vie très difficiles. Il tombe souvent malade. Publication de *Travail salarié et capital*.
**1852** Publie *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*. Rédaction d'articles et de brochures.
**1864** Participation à la création de la Ire Internationale des travailleurs.
**1867** Publication du livre I du *Capital*.
**1869-1882** Luttes internes avec Bakounine au sein de l'Internationale. Rédaction de *La Guerre civile en France*. Voyage en Suisse et en France.
**1883** Décès le 14 mars à Londres.
**1885** Engels assure la publication du livre II du *Capital*.
**1894** Engels publie le livre III du *Capital*.

**Matérialisme historique et «révolte des forces productives»**

L'histoire est celle de la succession des modes de production. Chaque mode de production est caractérisé par une certaine cohérence entre un degré de développement des forces productives (division du travail, techniques productives, outils et machines) et un type de rapport social de production, soit les rapports fondamentaux que les hommes entretiennent dans la production (esclavage, servage, salariat). Et sur chaque mode de production s'édifie toute une superstructure, les rapports juridiques, les types de propriété, l'État mais aussi les mentalités, les idées. Ce que Marx désigne par « matérialisme historique », ce dévoilement des lois de l'histoire (un historicisme qu'il nuancera), consiste en une dynamique progressiste de la puissance productive de l'homme, d'abord encouragée par le rapport social de production, mais dont le résultat est de finir par mettre en contradiction le niveau accru des forces productives et ce rapport social. La lente poussée de la plaque tectonique des « forces productives » finit par faire du rapport social de production un obstacle à la poussée techniciste. Il devra céder la place à un rapport social nouveau, à un nouveau mode de production, donc à une nouvelle société civile, à d'autres mentalités, d'autres conceptions du monde. Ainsi de l'esclavage antique au servage médiéval, de la société d'Ancien Régime au capitalisme et au salariat, et demain de celui-ci au socialisme et au communisme. Il n'y a pas, d'un mode de production à l'autre, transition en douceur, mais irruption violente, une série de crises politiques, sociales et économiques.

Pierre Dockès

**De l'exploitation à la loi de baisse du taux de profit**

La valeur des marchandises est, explique Marx, la quantité de travail nécessaire pour les produire. Une théorie métaéconomique car, dans la sphère de l'économie effective, les prix qui procèdent des valeurs peuvent en différer. Il existe une marchandise particulière, la force de travail (elle est devenue marchandise lorsqu'au cours de l'histoire les travailleurs furent séparés de leurs outils, devinrent des prolétaires obligés de vendre quotidiennement leur force de travail aux propriétaires du capital). Ils l'achètent à sa valeur (il n'y a pas de vol), c'est-à-dire la quantité de travail nécessaire pour la reproduire (soit la valeur des biens nécessaires, dans une société donnée, à la vie de la famille du salarié). D'où l'exploitation de la force de travail. En effet le capitaliste l'achète à sa valeur, disons sept heures de travail. Devenu son propriétaire, il en a l'usage et il peut l'employer pendant neuf heures par exemple, produisant une marchandise qui vaut par conséquent neuf heures, même si, tant qu'elle n'est pas vendue, cette valeur n'est pas réalisée. Le capitaliste empoche donc la différence, soit 2 heures de travail, c'est la plus-value (M) qu'il a extraite de la force de travail (il l'exploite comme on exploite une mine). Et le profit, tout le profit, vient et ne vient que de la plus-value. Le capitaliste achète la force de travail avec une fraction du capital, le capital variable (V). Variable parce qu'il s'accroît de la plus-value (le taux d'exploitation m est le rapport M/V). Il a besoin pour produire d'acheter des matières premières et des machines avec l'autre fraction du capital, le capital constant (C), et qui est dit tel parce qu'il ne crée pas de plus-value.

Le taux de profit (r) est le rapport de la masse des profits (équivalente à la plus-value, soit M) à la totalité du capital (soit C + V). Ou r = M/(C + V) qui peut s'écrire : r = m/1+q, avec q = C/V, ce que Marx nomme la composition du capital et qui correspond au degré plus ou moins capitalistique de la production.

D'où la loi de baisse du taux de profit. En effet, la concurrence poussant les capitalistes à toujours accroître la quantité de machines, q augmente et r diminue. En essayant d'accroître leurs profits, ils en font baisser le taux. Et cela tient à ce que la plus-value, donc le profit, n'est extraite que de la seule force de travail. Une baisse seulement tendancielle puisque m peut être accru, q diminué et en particulier C, le capital constant, dévalorisé.

**Mot-clé : Les trois temps de Braudel**

Dans *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II* (Armand Colin, 1966), Fernand Braudel décompose l'histoire en trois plans étagés. Au plus profond, une histoire « lente à couler », celle de l'homme dans ses rapports avec son milieu géographique et physique, celle aussi des lourdes matérialités, des travaux agricoles. Au-dessus, « une histoire lentement rythmée », celle de la vie sociale, des vagues de fond qui soulèvent les sociétés, les civilisations. Enfin, l'histoire événementielle, agitée, celle des individus. Dans *Civilisation matérielle, économie et capitalisme* (Armand Colin, 1979), il présente une tripartition étagée différente, mais non sans rapport : l'activité élémentaire ou la vie matérielle, donc une infra-économie ; le niveau intermédiaire du marché concurrentiel ; enfin le capitalisme, une activité supérieure qui vise au monopole, au privilège et, d'en haut, oriente l'économie.

**Pierre Dockès** Professeur émérite à l'université Lyon-II, chercheur au laboratoire Triangle (CNRS).

**Le caprice du prince**

par Serge Halimi monde diplo juillet 2018play

**A**près avoir été confortablement élu à la présidence de la République avec le concours de la quasi-totalité des médias français, M. Emmanuel Macron exige que sa majorité parlementaire lui concocte une loi contre la diffusion de « fausses informations » en période électorale. Peut-être prépare-t-il déjà sa prochaine campagne.

Le texte qui devrait être bientôt voté trahit à la fois la cécité des gouvernants quant aux contestations qu'ils affrontent et — en même temps — leur inclination à imaginer sans cesse des dispositifs coercitifs pour y remédier. Il faut en effet avoir la vue basse pour croire encore que la victoire des candidats, des partis ou des causes « antisystème » (M. Donald Trump, le Brexit, le référendum catalan, le Mouvement 5 étoiles en Italie…) serait due, même marginalement, à la dissémination de fausses nouvelles par des régimes autoritaires. Depuis plus d'un an, la presse américaine s'acharne à démontrer, sans éléments probants, que le président des États-Unis doit son élection aux *fake news* fabriquées par M. Vladimir Poutine ; M. Macron paraît habité par le même type d'obsession.

Au point d'espérer la conjurer par un dispositif inutile autant que dangereux. Inutile : consulté sur le sujet, le Conseil d'État a rappelé le 19 avril dernier que *« le droit français contient déjà plusieurs dispositions visant, en substance, à lutter contre la diffusion de fausses informations ».* En particulier la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, qui permet de réprimer la diffusion de fausses nouvelles et les propos diffamatoires ou injurieux. Dangereux : la proposition parlementaire demanderait à un juge d'agir dans les quarante-huit heures pour *« faire cesser la diffusion artificielle et massive* (…) *de faits constituant des fausses informations ».* Pourtant, relève encore le Conseil d'État, ceux-ci *« sont délicats à qualifier juridiquement, à plus forte raison lorsque le juge saisi doit statuer à très brefs délais ».* Enfin, le dispositif imaginé par M. Macron renforce démesurément le *« devoir de coopération »* avec les autorités publiques des fournisseurs d'accès à Internet et des hébergeurs, puisqu'il étend à toute « fausse information » une contrainte qui au départ visait à prévenir… *« l'apologie des crimes contre l'humanité, l'incitation à la haine ainsi que la pornographie enfantine ».*

La détention des médias par des milliardaires amis du président de la République, l'intoxication publicitaire, l'étouffement financier des chaînes de télévision publiques ne font pas, eux, l'objet d'une proposition de loi. Et puis, pourquoi réserver un attirail judiciaire aux seules périodes électorales ? Pour s'en tenir aux dernières décennies, presque chaque guerre — celles du Golfe, du Kosovo, d'Irak, de Libye — a vu proliférer les mensonges et les manipulations de l'information. Non pas à cause de Moscou, de Facebook ou d'autres réseaux sociaux, mais parce que des maîtres de la démocratie et du journalisme en étaient les auteurs : les plus grands quotidiens occidentaux, le *New York Times* en tête, la Maison Blanche, les grandes capitales européennes. Sans oublier le gouvernement ukrainien le mois dernier, qui annonça la fausse mort d'un journaliste russe. Si un juge devait un jour mettre la main au collet des criminels qui ont propagé toutes ces fausses nouvelles, au moins connaîtrait-il déjà leur adresse…

Serge Halimi

**Refonder plutôt que réformer**

par Pierre Rimbert

**C**'est une bataille ritualisée entre des adversaires inégaux. Elle commence toujours ainsi : au nom de la modernité, un gouvernement impose la mutilation du système d'intérêt général créé après-guerre comme un point d'appui pour des conquêtes à venir : le régime général de la Sécurité sociale, les retraites, le statut des fonctionnaires, le secteur nationalisé où les salariés échappent à l'arbitraire du « marché du travail ». Aussitôt, les dirigeants éditoriaux déploient la « pédagogie de la réforme ». La déréglementation serait « inéluctable » puisque nécessaire (ou l'inverse) ; sans appel, car révélatrice du « courage politique » d'un exécutif décidé à contourner le Parlement ; « juste », car pensée pour araser les « privilèges » de ceux qui travaillent dans des conditions un peu moins précaires que les autres. Écrit lors de la réforme de la Sécurité sociale lancée par M. Alain Juppé en novembre 1995, ce scénario réserve aux opposants un rôle bien encadré et tout aussi rituel. **Montrer que les « privilèges » ne se situent pas précisément où le gouvernement les désigne, contrer la crécelle médiatique et… défendre les services publics.**

Mais que défendre, au juste ? Le 12 décembre 1995, lors d'une réunion publique de solidarité avec les cheminots en grève, le sociologue Pierre Bourdieu avait exposé la nécessité d'empêcher *« la destruction d'une civilisation associée à l'existence du service public ».* Un quart de siècle plus tard, ces institutions d'intérêt général sont abîmées. Parfois même en ruine. La « main droite » de l'État que forment le ministère de l'économie et des finances, d'une part, et la technocratie patronale, de l'autre, a accompli sa mission. De réformes en privatisations, la part du secteur public (1) dans l'emploi est passée de 19 % en 1985 à 5,5 % fin 2015, avec 791 000 salariés résiduels. Alors que ces entreprises produisaient un quart de la richesse nationale au milieu des années 1980, le chiffre est tombé à moins de 6 % trente ans plus tard (2). Partout, les directions ont instauré les exigences comptables et la pression managériale en vigueur dans le privé.

À la réforme de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) M. Emmanuel Macron aimerait qu'on oppose la même défense de l'existant, qu'il sait vouée à l'échec, car fondamentalement insincère : on protège un service dont chacun déplore le mauvais fonctionnement quotidien. Soignants et patients alertent que l'hôpital implose, que les maisons de retraite craquent ; étudiants et enseignants préviennent que l'école et l'université dépérissent ; voyageurs et cheminots savent que la SNCF déraille. Réduits à l'ombre d'eux-mêmes, les services publics survivent et résistent. Mais cet existant-là n'est plus guère ni désirable ni mobilisateur.

Pris en tenaille entre la contrainte budgétaire et la concurrence du privé, l'hôpital public gère des flux de patients selon le budget de la Sécurité sociale, quitte à renvoyer chez eux des malades incapables de se débrouiller seuls, plutôt que de produire du soin en fonction des besoins de la population. L'université, créée pour former des esprits critiques et les pousser vers les plus hauts

accomplissements, travaille désormais à l'équilibre des comptes et aligne ses exigences sur celles du marché du travail. La Poste, fondée pour rendre un service universel de communication, se transforme en prestataire pour Amazon. France Télécom, séparée de La Poste puis privatisée, n'a plus vocation à équiper le pays en infrastructures ni à servir ses usagers, mais à vendre des produits, à conquérir des parts de marché, à satisfaire des actionnaires. Installée sur le marché international de l'énergie, Électricité de France (EDF) rachète des entreprises privatisées au Royaume-Uni. Quant à la SNCF *(lire Benoît Duteurtre, « Il paraît que les petites lignes de chemin de fer coûtent trop cher »),* son obsession des lignes rentables à grande vitesse l'a conduite à sacrifier le transport de marchandises au profit de la route, à négliger les lignes conventionnelles — et à asperger les voyageurs d'une prose aux subtils accents poétiques : *« TGV porte une nouvelle promesse client baptisée TGV inOUI* (3). *»*

« Faire entreprise » plutôt que faire société : ce changement de finalité imposé contre l'avis des usagers fut mis en œuvre avec une détermination d'autant plus extrême qu'il rencontra la résistance de millions de fonctionnaires. À La Poste, à l'école, à l'hôpital, dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), les effets délétères des réformes furent longtemps masqués par le dévouement de salariés — en majorité des femmes — qui se mettaient en quatre pour assurer le service. Comment défendre les « services publics » quand les entreprises concernées infligent à leurs personnels l'obligation de trahir leur vocation ? Les agents, explique la sociologue Danièle Linhart, *« considèrent que leur tâche revêt une importance et une noblesse qui impliquent "naturellement" de leur part un engagement et une volonté de bien faire en toute circonstance. Ils s'affichent "au service du service public", conscients d'incarner l'esprit républicain et de garantir l'intérêt général* (4) *».* C'est ce que s'employa à tuer, au sens propre du terme, le management qui poussa au suicide des dizaines de salariés de France Télécom, et qui conduit désormais des membres du personnel de l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris à mettre fin à leurs jours.

« Défendre les services publics » : le mot d'ordre comporte une ambiguïté mortelle quand la main droite de l'État s'acharne à les rendre détestables à ceux-là mêmes qui les produisent comme à leurs usagers. Lutter avec quelque chance de succès pour *le* service public d'intérêt général suppose de sortir du cadre imposé par la bataille rituelle qu'engage chaque gouvernement depuis trente ans. De quitter les abris de la défense passive. Et de passer à l'offensive.

Le travail, la sécurité économique et sociale, l'éducation, la retraite, la santé, les loisirs, le transport, l'accès de tous à l'énergie, les grandes infrastructures que cet ensemble implique ne sont pas seulement des services. Ce sont des droits. Constitutionnels pour les uns, acquis par la loi pour d'autres, ils ne sont pas octroyés ni concédés par l'État et le patronat comme une cerise sur le gâteau démocratique : ils sont dus aux populations. En d'autres termes, les collectivités ont l'obligation d'assurer leur fourniture, d'en garantir l'efficacité et de s'abstenir d'y porter atteinte. Le préambule de la Constitution de 1946, repris dans celle en vigueur, indique d'ailleurs la voie à suivre : *« Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité »* (article 9).

Exiger en toute occasion la refondation d'un service public de haute qualité, conformément au droit inaliénable des populations, plutôt que défendre les entreprises publiques cabossées par les réformateurs présente des vertus unificatrices et mobilisatrices majeures. D'abord parce qu'une telle exigence s'appuie sur l'intérêt commun des usagers et des agents, des habitants des métropoles comme de ceux des petites villes, des banlieues, des campagnes, des territoires d'outre-mer. Elle donne de surcroît au mouvement social la visée positive et l'effet d'entraînement qui lui font si cruellement défaut après des décennies de luttes défensives : la refondation d'une institution universelle tournée vers l'avenir (5). Nul n'aurait la naïveté d'attendre une victoire rapide ; mais chaque mobilisation offrirait l'occasion de marteler les trois principes d'un projet suffisamment consensuel pour agréger un bloc social majoritaire.

Premier principe, qui remédie à l'un des grands maux du salariat moderne : donner aux agents les moyens de bien faire leur travail. Cette condition élémentaire de l'épanouissement et de la qualité, les salariés du privé en furent dépossédés sous les coups du néomanagement des années 1990. Dès le milieu de la décennie suivante, infirmières, aides de vie scolaire, enseignants, postiers, cheminots, etc. en ont été à leur tour privés. Objectifs chiffrés absurdes, réductions d'équipes, ordres intenables de managers qui ne connaissent rien à la réalité du travail se rencontrent désormais aussi bien chez Lidl ou chez Free que dans un Ehpad. Ce lugubre trait d'union public-privé devient une ligne de force : parce qu'ici le manutentionnaire sait d'expérience ce que subit là-bas la soignante, et avec quelles conséquences, il se mobilisera peut-être plus volontiers pour que la collectivité se donne les moyens de traiter ses anciens avec respect.

Le deuxième principe touche à l'unité et à l'aménagement du territoire. La refondation du service public devrait se donner pour priorité de doter des infrastructures les plus sophistiquées et des agents les plus qualifiés les populations vivant hors des grandes métropoles. C'est à Vierzon et à Saint-Étienne plutôt que dans le 11e arrondissement de Paris qu'on expérimentera des systèmes fiables et efficaces de santé, d'éducation, de transports, de communication, de socialisation des données numériques à des fins d'utilité publique. Sises majoritairement hors des grands centres urbains, les classes populaires se retrouveraient motrices de ces services réellement publics, tant du côté des agents que des usagers, comme elles le furent au sortir de la guerre en fondant la Sécurité sociale.

Le troisième principe concerne le statut et le financement de cette institution d'intérêt général, « propriété de la collectivité ». Ici, une autre équation rituelle impose son évidence : au service du public, donc de statut public, donc d'État. Bien sûr, les statuts des électriciens-gaziers, du mineur, des fonctionnaires furent arrachés en 1946 comme la pointe avancée d'un modèle social par les communistes qui siégeaient alors au gouvernement *(lire Anicet Le Pors, « Les fonctionnaires, voilà l'ennemi »).* Mais le lien entre l'État et l'intérêt général s'est effiloché, voire rompu. Parce qu'il subit les diktats du ministère de l'économie et des finances, tout service public se trouve à la merci des fondamentalistes du marché. En attendant le carambolage historique qui renversera la vapeur, le mouvement social gagnerait à revendiquer la création d'institutions de propriété collective certes garanties par l'État, mais indépendantes de Bercy, soustraites à la concurrence (donc au dumping social) et gérées par les usagers-salariés. C'est le cas du régime général de l'assurance-maladie — la « Sécu ». Comme l'explique l'économiste et sociologue Bernard Friot, elle tire ses ressources immenses non pas de l'impôt, mais, pour l'essentiel, de la cotisation sociale. Cette dernière n'échoit pas au ministère des finances, mais à des caisses qui, de 1946 à 1967, furent administrées par les salariés eux-mêmes. Un service public

financé par la cotisation plutôt que par l'impôt, une richesse socialisée contrôlée par les producteurs plutôt que par des technocrates, des usagers ayant voix au chapitre : idée d'avenir…
Utopie, rétorquera-t-on. Mais, dans les circonstances actuelles, refonder l'intérêt général n'est pas moins irréaliste que défendre le statut des cheminots. Non pas qu'il faille abandonner ce dernier. Mais le meilleur moyen de le sauver consiste à l'universaliser : à rendre au service public sa vocation fondatrice d'avant-garde du bonheur commun.
Pierre Rimbert
(1) Défini comme l'ensemble des sociétés directement détenues majoritairement par l'État ou appartenant à des groupes dont la tête est détenue majoritairement par l'État.
(2) *Tableaux de l'économie française*, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), coll. « Insee références », Paris, 2018, www.insee.fr
(3) www.oui.sncf/aide. Sur ce processus, *cf.* Laurent Bonelli et Willy Pelletier (sous la dir. de), *L'État démantelé. Enquête sur une révolution silencieuse*, La Découverte - *Le Monde diplomatique*, Paris, 2010.
(4) Danièle Linhart, « Comment l'entreprise usurpe les valeurs du service public », *Le Monde diplomatique*, septembre 2009.
(5) Lire Bernard Friot, « En finir avec les luttes défensives », *Le Monde diplomatique*,novembre 2017.

**Trois droits à conquérir En finir avec les luttes défensives**
**Les conquêtes sociales de ces deux derniers siècles présentent partout la même limitation : si, en principe, les peuples décident de leur destin politique, il n'est pas question de souveraineté populaire sur l'économie. Remédier à cette hémiplégie n'implique-t-il pas pour les progressistes un changement de perspective : non plus seulement s'opposer aux réformes, mais promouvoir un autre modèle ?**
**par Bernard Friot**
**D**epuis des décennies, les batailles menées par les forces de la réforme libérale ont essentiellement consisté à priver la classe ouvrière de ce qui fait son unité au-delà des professions, des origines sociales, du sexe, des cultures : le statut de producteur. Ce qui, fondamentalement, unit le chaudronnier et la vidéaste, l'ingénieur et l'ouvrier de chaîne, la boulangère et l'instituteur, c'est, à la question « qui produit les richesses ? », la faculté de répondre : « c'est nous ».
Contre ce noyau de la conscience de classe, la bourgeoisie conduit depuis les années 1970 une double offensive. Idéologique, d'abord : il s'agit de faire oublier comment, en 1946, le mouvement ouvrier imposa, avec le régime général de Sécurité sociale et le statut des électriciens-gaziers, les prémices d'un changement de mode de production. Car, à compter de cette date, les sommes colossales collectées par la cotisation sociale et gérées jusque dans les années 1960 par les travailleurs eux-mêmes (1) rémunérèrent comme du travail des activités auparavant tenues pour « improductives » : les services de santé, l'activité des retraités, le travail d'éducation des enfants à la maison, etc. Il suffit d'énumérer quelques-uns des accomplissements de ces années d'après-guerre pour comprendre à quel point il importe aux dirigeants d'en effacer la trace dans la conscience collective : le salaire à vie des fonctionnaires et des retraités, le financement de l'ensemble du système hospitalo-universitaire français sans prêt bancaire ni actionnaires dans les années 1960-1970 (le taux de cotisation augmenta), le statut non capitaliste de cet outil qu'est l'hôpital — ceux qui y travaillent en sont copropriétaires d'usage, même si ce statut reste à l'état d'ébauche.
La grande force du monde ouvrier fut alors de combattre non pas pour la répartition de la valeur, mais pour une autre production de la valeur. Ainsi Ambroise Croizat, le secrétaire de la fédération CGT (Confédération générale du travail) des métaux devenu en novembre 1945 ministre chargé de l'application des ordonnances sur la Sécurité sociale, érige-t-il dans la loi d'août 1946 l'éducation des enfants par leurs parents au rang de travail productif. Il calcule d'ailleurs le montant des allocations familiales comme un multiple du salaire horaire de l'ouvrier spécialisé de la métallurgie et indexe le premier sur la progression du second. Une mère de deux enfants est ainsi rémunérée deux cent vingt-cinq heures de salaire ouvrier par mois pour un travail déconnecté du « marché de l'emploi » et de la subordination patronale (mais pas de la domination masculine…) (2). Ce qu'institue le régime général, ce n'est pas l'affectation d'une partie de la valeur à des « improductifs utiles », c'est une production de valeur qui sort le travail du carcan du capital. Travailler sans employeur ni actionnaires, recevoir un salaire socialisé, jouir de la propriété d'usage des outils : une société communiste balbutie.
**Qu'est-ce que le travail ?**
La seconde offensive menée contre ce monde en devenir consiste à briser l'unité sociale et économique des producteurs. Il s'agit pour les gouvernants qui se succèdent depuis un demi-siècle de multiplier les mesures qui redéfinissent le travail autour des seules activités susceptibles de valoriser le capital. Le discours réformiste rabâche ainsi que l'assurance-maladie ne crée pas de valeur économique en produisant des soins : elle engendre des dépenses de santé. Ou que le salaire des soignants ne rétribue pas vraiment leur travail : il provient de la solidarité des autres travailleurs. Cette entreprise de désintégration du monde des producteurs a débuté en ciblant les « jeunes ». L'intention était d'en finir avec la progression du salaire d'embauche qui poussait à la hausse l'ensemble des rémunérations. Les mesures mises en œuvre pour décélérer puis diviser par deux le salaire à 25 ans entre la fin des années 1960 et la fin des années 1990 (3) ont conduit à la création d'une nouvelle catégorie des politiques de l'emploi. Il n'y avait pas de « jeunes » sur le marché du travail jusqu'à ce que Raymond Barre les invente en 1977 sous la figure victimisée des 16-18 ans en échec scolaire qui méritent la solidarité plutôt qu'un salaire normal. Auparavant, on était payé au salaire de la convention collective quel que soit son âge.
Avec les chômeurs, les mères élevant seules leurs enfants, les non ou faiblement diplômés, les habitants de territoires en conversion, etc., le même scénario se répète depuis quarante ans, qui vise à sortir une catégorie du statut commun de producteur : victimisation d'un groupe social, appel à la solidarité capitaliste, remplacement du salaire par un forfait fiscal. Cette grande découpe se poursuit malgré la protestation impuissante des organisations politiques, associatives ou syndicales ayant déplacé leur combat social vers la solidarité envers les victimes. Vaincre M. Emmanuel Macron et le monde qu'il incarne impose aux contestataires un changement radical de stratégie. Il importe d'abord de mener la lutte sur le bon terrain. Non pas celui des victimes, mais celui des producteurs que nous sommes toutes et tous ; non pas l'argent, mais le travail ; non pas la répartition des richesses, mais leur production.

Ce qui vaut, ce qui est considéré comme du travail dans l'espace infini des activités humaines, n'est rien d'autre qu'une convention décidée par les rapports sociaux. L'activité « conduire des enfants » à l'école n'a pas de valeur économique si les parents s'en chargent. Mais elle en acquiert une lorsqu'elle est confiée à une assistante maternelle. Il s'agit pourtant du même travail concret. Le discours capitaliste ne nie pas l'utilité des parents qui éduquent, des retraités qui s'activent et des soignants qui sauvent. Mais il identifie la production aux seules activités menées dans le cadre de la subordination à un employeur propriétaire de l'outil de travail, en vue de la mise en valeur d'un capital. N'importe quelle activité pourrait être validée socialement comme travail, mais cette validation fait l'objet d'une irréductible lutte de classes : ceux qui déterminent si telle ou telle activité constitue ou non un travail détiennent le pouvoir sur la production. Ils décident qui produit, ce qui est produit, où, comment et pour combien. La classe dirigeante ne tire sa puissance que de la maîtrise du travail. Conserver cette maîtrise l'obsède : sans elle, pas de profit.

Il s'agit donc pour vaincre cette classe de transformer le refus populaire désarmé qui s'exprime dans les mouvements sociaux en adhésion à une pratique de changement de la production, de la recherche, de l'entreprise et du travail. Et, pour cela, de s'appuyer sur les puissantes institutions imposées après-guerre par le monde ouvrier. Malgré l'ardeur des réformateurs libéraux, la socialisation salariale de la valeur monte tendanciellement en puissance : rapporté au salaire brut, le taux de cotisations et d'impôts affectés à la Sécurité sociale a plus que doublé depuis 1945 ; les prestations sociales, qui représentaient 15 % du produit intérieur brut en 1959, sont passées à 32 %. Quant au salaire à vie, il concerne aujourd'hui un tiers des plus de 18 ans (fonctionnaires, personnels à statut, salariés de certaines branches, la moitié des retraités), contre à peine 500 000 personnes en 1946 et quelques retraités. Une des principales limites de ce « déjà-là » tient à ce qu'il se limite à la production non marchande : même après-guerre, le capital a su conserver son hégémonie sur le domaine marchand. Faire sauter ce verrou est prioritaire.

Classe naguère révolutionnaire, la bourgeoisie avait unifié à la fin du XVIIIe siècle le statut juridique des personnes, jusqu'alors divisées à leur naissance : les humains *« naissent et demeurent libres et égaux en droits ».* Crispée sur ses privilèges, elle s'avère désormais incapable d'organiser la production de valeur sur des bases anthropologiques, territoriales et écologiques acceptables. Dès lors, la tâche du salariat consiste à unifier le statut économique des personnes en proclamant leur liberté et leur égalité en droits dans le champ de la valeur.

Comment ? En attribuant trois nouveaux droits à tout individu le jour de sa majorité : un salaire à vie, qui entérine pour chacun le statut de producteur de valeur ; la propriété d'usage des outils de travail qu'il aura à utiliser ; la participation aux instances de coordination de l'activité économique. À ces droits correspondrait l'instauration de deux cotisations prélevées sur la valeur ajoutée et versées, sur le modèle de la Sécurité sociale, à des caisses spécifiques : caisse de salaire et caisse d'investissement (4).

Organisé autour d'une qualification associée à chaque individu et appelée à évoluer au cours de la carrière en fonction de l'ancienneté et d'épreuves de qualification, le salaire à vie ne serait plus versé par l'employeur mais par les caisses de salaire ; il ne dépendrait plus de l'emploi et deviendrait un attribut personnel. Il en irait de même pour la propriété d'usage : les salariés dirigeraient effectivement la production sur leur lieu de travail : composition du collectif, définition des investissements, du produit, des intrants, des marchés, des relations avec les partenaires, de la place dans la division internationale du travail. Mais l'exercice effectif de la propriété d'usage ne peut se limiter à l'outil de travail dont on use. Il doit s'étendre aux décisions concernant les grandes orientations économiques à travers la participation des salariés aux délibérations des caisses d'investissement. Celles-ci remplaceraient les actionnaires pour décider des investissements, décideraient de l'affectation des cotisations économiques et créeraient de la monnaie à la place des banques tant pour le financement de nouveaux projets que pour celui des dépenses de fonctionnement des services publics d'accès gratuit (5).

Ces trois droits fonderaient la souveraineté populaire sur l'économie et donneraient au statut de producteur la force politique que possède le statut de propriétaire dans l'article qui clôt la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : *« La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé. »*Tous titulaires de notre salaire et de notre outil de travail : cette conquête devrait constituer le cœur de l'action des opposants au Mouvement des entreprises de France (Medef) et aux ordonnances de M. Macron.

Mener une telle bataille implique un travail de conviction en direction non pas seulement des salariés mais également des paysans, des indépendants et des petits patrons. Il faut montrer en quoi ces catégories ont intérêt à étendre la souveraineté populaire au domaine de l'économie marchande.

De même que l'intervention des travailleurs dans leur entreprise suppose qu'ils ne redoutent pas de perdre leur salaire, l'émancipation du travail des indépendants suppose que leur revenu ne dépende pas des aléas économiques sur lesquels ils n'ont aucune prise. Il devrait s'avérer également possible de convaincre les petits paysans que les 10 milliards d'euros de prétendues aides à l'agriculture doivent être affectés à la personne et non pas à l'hectare ou au produit : ce changement assurerait 20 000 euros de salaire annuel à chacun des 500 000 exploitants, et constituerait le début d'une logique de salaire à vie. Sans doute sera-t-il difficile de persuader les patrons de petites et moyennes entreprises de se faire hara-kiri en tant que propriétaires de leur société. Toutefois, leur adhésion idéologique au régime actuel se trouve percutée par leur expérience concrète de l'obligation qu'il leur fait de se maltraiter, ainsi que leurs salariés, pour payer la rente des prêteurs ou des propriétaires des lieux. Dans le nouveau régime, l'entreprise ne serait plus « la leur », au sens où elle ne serait plus leur patrimoine, mais ils seraient copropriétaires d'usage, au même titre que les autres salariés (qui ne seront plus « leurs » salariés), d'un outil de travail devenu patrimoine collectif.

**Le projet et le chemin**

Bien des questions demeurent, dont celle de l'exportation d'une telle organisation économique dans d'autres pays, ainsi que de sa compatibilité avec le libre-échange et les contraintes européennes. Mais une chose est certaine : tout atermoiement désarme un peu plus les producteurs. Comment, après quarante ans de batailles perdues parce que menées dans les termes imposés par l'adversaire, pouvons-nous continuer à réfléchir en deux temps déconnectés l'un de l'autre, celui du court terme où l'on aménage le capitalisme et celui du long terme où il aurait disparu ? Mais par quel miracle disparaîtrait-il ? Une addition de courts termes cohérents avec le régime actuel ne conduira qu'au statu quo. La classe des producteurs se construit au présent dans la conquête de la responsabilité économique. Il faut tenir l'exigence

d'identité du projet et du chemin. Aucun lyrisme dans le projet, aucun prosaïsme dans le chemin : la révolution est une proposition parfaitement audible s'il s'agit d'honorer le combat de nos anciens.

Bernard Friot

Sociologue. Ce texte synthétise les idées exposées dans son dernier ouvrage, *Vaincre Macron,* La Dispute, Paris, 2017.

(1) Lire Bernard Friot et Christine Jakse, « Une autre histoire de la Sécurité sociale », *Le Monde diplomatique,* décembre 2015.

(2) *Cf.* à ce sujet notamment Louis Alvin, *Salaire et sécurité sociale,* Presses universitaires de France, Paris, 1947.

(3) Christian Baudelot et Roger Establet, *Avoir 30 ans en 1968 et en 1998,* Seuil, Paris, 2000.

(4) Lire « La cotisation, levier d'émancipation », *Le Monde diplomatique,* février 2012.

(5) Sur les caisses d'investissement, *cf. Émanciper le travail,* La Dispute, Paris, 2014, et la brochure « Caisses d'investissement et monnaie » de Réseau salaria

**Comment vendre à la découpe le service public De l'Etat-providence à l'Etat manager**

par Laurent Bonelli & Willy Pelletier MONDE DIPLO DECEMBRE 2009

«**N**ous *vivons une drôle d'époque… On a l'impression d'une espèce de vague qui nous surplombe, nous écrase et qui est en train de déferler. »* Le politiste Bernard Lacroix pourrait ainsi résumer le désarroi de syndicalistes, d'intellectuels, d'élus ou de citoyens confrontés aux restructurations de l'Etat (1).

Les réformes se succèdent apparemment en ordre dispersé ; la technicité les rend opaques ; leurs effets ne sont perçus qu'après coup, lorsque, les décrets d'application adoptés, arrive leur mise en pratique. Et pourtant, derrière ce brouillard, une mobilisation sans précédent est à l'œuvre pour fabriquer un Etat réduit dans sa surface et renforcé dans ses structures de commandement.

La compression du format de ce dernier s'exprime de manière particulièrement radicale dans la révision générale des politiques publiques (RGPP). Lancée en conseil des ministres, le 20 juin 2007, celle-ci accélère (et met en cohérence) les entreprises antérieures enserrant l'activité publique dans des impératifs budgétaires, fixés a priori. Six mois plus tard seulement, quatre-vingt-seize mesures programment fusions, regroupements et suppressions de services d'Etat. Dès octobre 2007, les hauts fonctionnaires de la chancellerie, nonobstant leurs réticences, modernisent à marche forcée la carte judiciaire et projettent que, au 1er janvier 2011, cent soixante-dix-huit tribunaux d'instance et vingt-trois tribunaux de grande instance seront supprimés, au nom de l'« efficacité ». L'éducation nationale ferme les collèges de moins de deux cents élèves, jugés trop coûteux. Conformément aux souhaits de son ancien ministre, M. Claude Allègre, elle *« dégraisse le mammouth »*et élimine plus de quinze mille postes d'enseignant par an (2).

**Dans la dénégation, par étapes ou par contournement**

Aucun ministère, d'ailleurs, ne prend le risque de demeurer hors jeu. Chacun cherche au contraire à disposer d'un coup d'avance en matière de « rendu d'emplois », nouvel impératif catégorique d'un Etat proclamé *« en faillite »* par le premier ministre François Fillon en septembre 2007. Au ministère de l'intérieur, préfectures et sous-préfectures subissent une cure d'amaigrissement. Les concours de police nationale prévus en septembre 2009 ont été annulés, et huit mille postes budgétaires seront supprimés d'ici à 2012 (3). Ministère voisin mais rival, la défense avait précédé le mouvement : fermetures de casernes et liquidation de quarante-cinq mille emplois avant 2014. Le ministère de la santé condamne les maternités des hôpitaux publics, considérées comme trop onéreuses à moins de trois cents accouchements par an, et impose un seuil de mille cinq cents actes annuels, pour les services de chirurgie. Des dizaines de consulats disparaissent au ministère des affaires étrangères, et celui de la culture restructure les archives nationales. Les finances « rationalisent » à tous niveaux leurs services.

La compression de l'Etat s'accompagne de transferts d'activités publiques vers le privé, sorte de vente à la découpe des entreprises publiques. Ces privatisations s'opèrent dans la dénégation, par étapes ou par contournement. Elles épousent les anticipations de rentabilité financière des acquéreurs, mais aussi l'histoire de ces secteurs, avec leurs luttes passées et le statut spécifique de leurs salariés. Les tempos différents des réformes de France Télécom et de La Poste l'illustrent. Des mécanismes proches déterminent les trajectoires de Gaz de France (GDF) et d'Electricité de France (EDF), ou de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF).

Le retrait de l'Etat débute à chaque fois par la séparation structurelle des branches de l'entreprise publique. Ainsi, la dissociation des « postes » et des « télécommunications », en 1990, démarque le segment d'activité à « ouvrir à la concurrence ». Déjà, les télécoms apparaissaient, en effet, comme une activité à haute rentabilité, à l'inverse du secteur postal, qui nécessite une importante main-d'œuvre (4), connue de surcroît pour sa combativité syndicale. Le transfert vers le privé s'opère rarement de front, plutôt par glissement. Ce qui concourt à son efficacité, chaque étape étant vécue comme un prolongement normal de la précédente. La première ouverture du capital de France Télécom a ainsi lieu en 1997, la deuxième en 2000. Et, malgré l'investissement de 78 milliards d'euros pour renflouer le déficit de l'entreprise (dû à l'éclatement de la bulle spéculative autour d'Internet et des téléphones mobiles), l'Etat passe en 2004 sous le seuil des 50 % du capital, puis sous la barre du tiers — qui constitue la minorité de blocage — en 2005.

La grève massive des personnels en 1994 avait formellement permis le maintien de leur statut de fonctionnaire. Il n'empêche : graduellement, mais en continu, l'entreprise publique devient firme privée dans son organisation : mobilité obligée, management par objectifs et harcèlements qui vont avec d'incessantes restructurations des services, des compressions de personnel (vingt-deux mille emplois en moins de 2005 à 2008), l'intensification du travail, etc. Les techniciens de l'électronique doivent se reconvertir en vendeurs de services. Mise en concurrence avec Bouygues, SFR, Cegetel ou Free, l'entreprise, qui avait hier mission d'équiper le pays en réseaux de télécommunications et d'aménager ainsi le territoire, ne retient plus qu'impératifs de profits et retours sur investissement.

A La Poste ou à la SNCF, la découpe du service public prend une forme différente. Le transfert d'activité vers le privé, plus lent, plus insensible, est réalisé par morcellement (filialisation et délégation au privé) suivant les types de missions. Mme Hélène Adam,

du syndicat SUD-PTT, restitue la mécanique : *« L'ouverture à la concurrence se fait d'abord en fonction du poids des objets à distribuer. Le colis est le premier à être ouvert à la concurrence, et FedEx ou DHL pénètrent les marchés domestiques en imprimant leur style purement commercial. La garantie, la vitesse, tout se paye comptant. La Poste crée sa filiale Geopost pour s'aligner et gérer selon les mêmes critères de rentabilité pure. La forme juridique choisie est celle d'une holding dirigée par l'un des directeurs de La Poste* [le directeur de la branche colis et logistique]. *La holding "chapeaute" plusieurs filiales, dont Chronopost ; dix-neuf mille agents sont employés des filiales de la holding Geopost, tandis que sept mille sont restés à la maison mère dans la branche correspondante. Le deuxième secteur "rentable", les services financiers, est lui aussi déjà filialisé par l'intermédiaire de la création d'une holding, La Banque postale, qui s'aligne sur les activités de n'importe quelle banque. »*

A Pôle emploi, le mode opératoire est proche. Faute d'embauche d'agents publics, le suivi de trois cent vingt mille demandeurs d'emploi a été délégué à des cabinets de recrutement (Sodie) ou à des agences d'intérim (Manpower). C'est aussi par l'organisation d'un mélange entre salariés de statuts divers (publics et privés) qu'imperceptiblement s'effectuent les privatisations. *« Le personnel de La Poste,* rappelle Mme Adam, *est de plus en plus précarisé et divisé entre agents publics et salariés sous contrats privés des multiples filiales très cloisonnées par l'intermédiaire des holdings. Le recrutement de fonctionnaires a cessé en 2002. Pas celui de salariés de droit privé* [en contrat à durée indéterminée ou déterminée]. *L'effet ciseau, avec le vieillissement des fonctionnaires et leur retraite, joue à plein. En 2003, La Poste comptait 315 364 agents : 200 852 fonctionnaires, 114 512 agents de droit privé. En 2008, sur 295 742 employés, elle compte 152 287 fonctionnaires et 143 455 salariés privés. Cette année les deux statuts feront jeu égal. »*La privatisation de La Poste est déjà engagée. Elle précède, de beaucoup, la loi qui ouvrira son capital — et qui, par élargissements successifs, finira par la transformer officiellement en société anonyme.

Les moyens alloués ne couvrent pas les charges transférées

Enfin, il ne faudrait pas oublier le transfert de charges vers les collectivités territoriales. La décentralisation de 1982, et son acte II, impulsé dès 2002 par le premier ministre Jean-Pierre Raffarin — qui la qualifiait de *« mère de toutes les réformes »* —, ont donné aux élus locaux nombre de compétences nouvelles : formation professionnelle, transports, gestion des locaux et des personnels techniques, ouvriers et de service (TOS) des lycées et collèges, action sociale relèvent désormais largement des conseils généraux et régionaux. Sans, bien souvent, que les moyens alloués par l'Etat couvrent l'ensemble de ces missions. Comme l'indique M. Gilles Garnier, président du groupe communiste du conseil général de Seine-Saint-Denis, *« on a considéré que, sur un certain nombre de droits, comme le revenu minimum d'insertion* [RMI], *les compteurs s'arrêtent le jour du transfert. Le 1er janvier 2004, tous les allocataires du RMI devaient être payés par la collectivité territoriale, avec bien sûr les sommes afférentes, mais tout nouvel allocataire devient un allocataire départemental, qu'il faut financer ».*

La vice-présidente Verte du conseil régional d'Ile-de-France, Mme Francine Bavay, fait la même observation pour la formation sanitaire et sociale : *« Dix millions d'euros sur un budget de 160 millions n'ont pas été couverts. Et nous en sommes là après trois années de discussion pied à pied, de réévaluation des masses transférées et de quatre recours. De facto, nous n'avons obtenu que le maintien de l'existant. »* Et l'élue de conclure que la motivation de la réforme *« n'est pas d'essayer de rendre les institutions plus innovantes ou plus proches des ayants droit. Il s'agit de limiter l'engagement public d'Etat ».*

**Resserrer les chaînes de commandement**

Ce rétrécissement multiforme de la surface de l'Etat s'accompagne d'un mouvement moins visible de « caporalisation » de l'action publique : renforcement des hiérarchies et du contrôle pesant sur les agents du service public, et resserrement des chaînes de commandement. Imposer politiquement de nouvelles priorités aux institutions n'a rien de facile. On peut nommer des hommes de confiance à la tête des administrations — les gouvernements ne s'en privent pas — mais sans garantie de l'effectivité des mesures prises. Car les agents chargés de les mettre en œuvre les retraduisent, les aménagent, les adaptent aux routines professionnelles (5). Certaines élites sectorielles font même de la résistance. Médecins, universitaires, magistrats ou ingénieurs arguent ainsi qu'ils connaissent peut-être mieux que leur ministre les priorités de leur champ d'activité. Il en va de même pour une partie des inspecteurs généraux. Issus des administrations dans la tourmente et, par fonction, avocats des réformes, ils y introduisent néanmoins des nuances, des médiations qui atténuent la radicalité des projets initiaux.

Une situation inadmissible pour les responsables politiques qui sont à leur origine. Mais aussi pour les hauts fonctionnaires du ministère des finances qui, depuis des années, tentent d'imposer une nouvelle définition de l'intérêt général réduite au maintien des « équilibres financiers », face aux revendications de ceux qu'ils nomment avec mépris les ministères « dépensiers » (6). Jusqu'alors, leur zèle était partiellement contrarié par les règles de fonctionnement de l'administration qui protégeaient certaines plages d'autonomie. Ils ont donc accueilli avec enthousiasme les projets politiques qui mettent au pas les anciennes structures collégiales de décision, et nomment à cette fin des gestionnaires dotés de pouvoirs élargis.

C'est le cas à l'hôpital. A la tête des nouvelles Agences régionales de santé (ARS), se trouve maintenant un véritable « préfet sanitaire », désigné en conseil des ministres, responsable de toute la chaîne de soins au niveau de la région. Dans la première version de la loi « Hôpital, patients, santé et territoires », votée en juillet 2009, il pouvait même choisir les directeurs d'hôpitaux et les révoquer à tout moment. Ces derniers se sont mobilisés avec succès pour faire amender le texte sur ce point. Tout en prenant bien soin de renforcer leur propre autorité au sein des établissements... La loi élargit ainsi leur pouvoir pour fixer des objectifs et gérer les personnels, conformément aux vœux de M. Nicolas Sarkozy qui souhaitait donner *« un patron et un seul à l'hôpital ».* Ce qui ne facilite pas le dialogue. Comme l'indique le professeur André Grimaldi, chef du service de diabétologie à l'hôpital Pitié-Salpêtrière : *« Avant, on était dans une logique de cogestion. Le directeur devait associer les médecins à ses décisions. Là, c'est fini, ils n'auront rien à dire »*

**Une reprise en main des secteurs jouissant d'une relative autonomie**

Dans l'enseignement supérieur, le mouvement est étonnamment semblable. La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU), qui instaure l'« autonomie », affaiblit tout pouvoir collégial. *« Avec les réformes — celle avortée de 2003 et celle de 2007 —, on est dans le cadre d'une gestion managériale autoritaire »,* explique le sociologue Frédéric Neyrat. La loi donne aux

présidents, qui y sont pour l'essentiel favorables, des pouvoirs considérables face à leurs pairs universitaires. Ils peuvent notamment recruter des fonctionnaires ou des contractuels, ou casser les décisions collectives des commissions et des conseils de l'université.

Une même dynamique est à l'œuvre dans la justice. Au parquet, d'abord, avec la loi du 9 mars 2004 qui place les procureurs sous l'autorité hiérarchique de leur ministre, conférant à ce dernier un pouvoir d'intervention et d'orientation de la procédure dans chaque affaire. Chez les juges du siège ensuite, dont il s'agit de limiter l'indépendance par la « mobilité ». S'ils ne peuvent être mutés géographiquement, ils peuvent se voir affectés à des fonctions diverses en fonction des impératifs de gestion du tribunal. Comme le rappelle le magistrat Gilles Sainati : *« Un juge de la liberté et de la détention dont la jurisprudence apparaîtrait trop "laxiste" en regard des normes préfectorales de reconduite à la frontière des étrangers pourra sans difficultés être renvoyé aux affaires familiales ou aux tutelles »...* Pour couronner l'édifice, depuis 2009, les magistrats sont minoritaires au sein du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), chargé de leur nomination et de leur discipline, face à des personnalités extérieures, désignées par l'Elysée et par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Ce renforcement du contrôle passe également par la reprise en main de secteurs qui jouissaient d'une relative autonomie. Ce que relève M. Noël Daucé, secrétaire général du Syndicat national unitaire de Pôle emploi, qui parle d'*« étatisation »* pour décrire la fusion entre l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et des Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Assedic) dans le nouvel ensemble Pôle emploi, en janvier 2009. L'ANPE était un établissement public à caractère administratif, l'Unedic — qui chapeaute les Assedic — une association de droit privé, gérée paritairement par les organisations patronales et syndicales. Le regroupement au niveau local des deux structures renforce largement le poids des acteurs étatiques.

Le conseil d'administration de Pôle emploi comprend cinq représentants de l'Etat et deux personnalités qualifiées choisies par le ministre, aux côtés des cinq membres représentant les employeurs et des cinq délégués des salariés (7). Quant au délégué général — actuellement M. Christian Charpy, membre du cabinet du premier ministre de 2003 à 2005, puis directeur de l'ANPE —, il est nommé directement par le gouvernement, l'avis du conseil restant consultatif. On pourrait également citer le cas de la gestion des fonds du 1 % logement — dont on pouvait certes critiquer l'opacité —, mais qui échappe aujourd'hui largement aux partenaires sociaux, pour passer sous tutelle de l'administration.

Les candidats à ces nouveaux postes de manager public ne manquent pas. Pour y accéder, sont déterminants les liens personnels avec le prince ou ses conseillers — qui par là se constituent une clientèle d'obligés. Ces nominations ne sont pas seulement rétributions symboliques : primes, salaires indexés sur les « objectifs » viennent compléter ou remplacer les grilles indiciaires de la fonction publique.

Sous des formes et des temporalités variables, ce double mouvement de réforme de l'Etat (compression, privatisation, délégation et transfert de compétences d'une part ; étatisation et renforcement du contrôle de l'autre) affecte à un titre ou un autre l'ensemble des services publics. Au nom de la « performance », érigée en nouveau fétiche de l'action publique.

**« On a oublié que l'hôpital soignait les pauvres »**

Une telle volonté de contrôler les administrations n'est pas nouvelle. Le Parlement, la Cour des comptes, l'inspection des finances s'y emploient depuis longtemps. Mais ce n'est que récemment que des « indicateurs de performance » ont pris le pas sur toute autre considération. En l'espèce, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), votée en 2001, signe plus que toute autre le triomphe des conceptions des hauts fonctionnaires du ministère des finances, convertis aux idées managériales (8). La LOLF impose un pilotage stratégique des administrations, avec des objectifs à atteindre et des indicateurs à renseigner. Les fonctionnaires chargés de l'action publique doivent présenter un projet annuel de performance (PAP) dont ils sont responsables (9).

Dans les faits, toute activité est réduite à une logique comptable, proche des bilans financiers des entreprises. Ce que résume le professeur Grimaldi pour l'hôpital : *« On a créé artificiellement l'idée qu'il existe des patients rentables et non rentables. Qu'est-ce qui est rentable ? Au fond, ce qui est facilement quantifiable, numérisable, vendable. Ce sont les procédures techniques, de gravité moyenne, programmables, chez des gens qui n'ont pas de problèmes psychologiques et sociaux. La cataracte simple, faite en série. Et qu'est-ce ce qui n'est pas rentable ? Tout ce qui est dans la complexité : la pathologie chronique, le sujet âgé, les facteurs psychologiques et sociaux.* (...) *On a simplement oublié que l'hôpital soignait les pauvres et les cas graves... »*

Les accommodements de cet idéal gestionnaire sont connus. Si les personnels d'encadrement consomment beaucoup de leur temps et de leur énergie pour remplir les indicateurs, ils apprennent aussi à les domestiquer. Comme le signalait ce haut responsable policier lors du 32e congrès du Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale (SCHFPN), à Montluçon en 2003 : *« Le risque évident est de présenter une copie "propre". On ne triche pas avec les chiffres, mais on devient malin. »* Ainsi, pour faire baisser la délinquance enregistrée et augmenter les taux d'élucidation, qui constituent les priorités du PAP de la police nationale, l'imagination des agents est débordante : refus de prendre les plaintes, renvoi du plaignant d'un commissariat à l'autre, regroupement ou requalification des faits constatés, concentration de l'activité des services sur les délits les plus « rentables » statistiquement (les stupéfiants ou les étrangers) (10). La contrainte de la production de « bons » chiffres dépasse la police. Elle s'est imposée à tous les niveaux de la hiérarchie du service public.

**Au quotidien, le métier devient impossible**

Revenir à l'histoire fait saisir l'ampleur de cette modernisation managériale. En Europe occidentale, le développement de l'administration a été la condition de la naissance d'une raison d'Etat distincte de celle du monarque. On est ainsi passé d'une gestion privée et personnelle des affaires publiques (la Maison du roi) à celle, collective et impersonnelle, des administrations. La construction de l'Etat moderne s'appuya sur l'émergence d'une vision du service public comme activité « désintéressée », orientée vers des fins universelles (11). Or c'est précisément cette représentation des fonctions de l'Etat qui est au centre des tirs. Avec les redéfinitions des métiers — que ce soit aux impôts, avec les conseillers des agences pour l'emploi, parmi les enseignants ou ailleurs — se défait le rapport à des professions hier vécues comme « service rendu ». Bien des fonctionnaires vivent désormais leur fonction douloureusement, dans une situation de porte-à-faux qui enveloppe toute leur activité professionnelle. Le sens de sa

tâche (et de soi-même l'accomplissant) entre en contradiction avec les nouveaux critères d'évaluation. Quotidiennement, le métier devient mission impossible dans les relations aux usagers. L'épuisement professionnel qui s'ensuit est incompatible avec les diverses formes de « management par objectifs ».

Reste la fuite : suicides, tentatives de suicide, arrêt-maladie, psychotropes chez les agents soumis à la « culpabilité du chiffre ». *« On vient au boulot chaque matin à reculons. Les discussions entre collègues tournent autour de la retraite, combien de temps te reste-t-il à tirer ? »,* confie M. Pierre Le Goas, du service des impôts des particuliers de Lannion (12). Reste l'effondrement. *« Les ambiances sont tellement tendues, avec l'augmentation de la charge de travail, que les agents pleurent sur les sites »,* témoigne Mme Delphine Cara, responsable vendéenne du SNU-Pôle emploi (13).

Mais la « modernisation » de l'Etat entre dans les faits, car elle s'immisce dans les actes les plus anodins des employés du secteur public. Parce qu'indépendamment des sacrifices, des souffrances, du déboussolement et des tensions, les salariés qui la subissent n'ont d'autre choix que d'y participer et de la mettre en œuvre à tout instant. En l'habitant à leur manière. En s'en accommodant. Mieux : ils trouvent d'eux-mêmes les meilleures façons de faire, afin que tiennent des situations intenables, malgré la surcharge de travail. Entre autres, parce que subsiste de l'état antérieur des métiers d'Etat une forme de dévouement hier constitutif de la « mission de service public ». Ce qui pousse, cas parmi tant d'autres, Marie-Jo, du Pôle emploi de Nice, à sauvegarder ses fichiers professionnels sur sa clé USB personnelle, pour les regarder à la maison. Survivent encore les façons auparavant apprises d'accomplir son devoir, *« lorsqu'on avait des gens, pas des dossiers »,*commente Françoise, du Pôle emploi de Grasse (14).

**Plaire au ministre, au chef de cabinet, au président**

En matière de démantèlement de l'Etat, l'efficacité tient à ce paradoxe : la situation antérieure d'accomplissement du service public — la relation au métier, les dispositions sociales (de dévouement, d'implication) constitutives de celle-ci — permet l'application des réformes qui détruisent les formes habituelles de son exercice et les raisons de s'y impliquer.

Cette transformation ne peut donc être réduite à la mobilisation des noblesses d'Etat qui la promeuvent et s'en font gloire, de plaquettes d'instructions en bilans satisfaits. Bien sûr, les compétitions « pour plaire » — au ministre, au chef de cabinet, au président de la République — et les rivalités qui les traversent, de même que leur incessante circulation du public au privé et inversement, y contribuent.

Mais l'avènement d'un Etat manager résulte aussi, chaque jour, de l'activité incessante et cumulée des milliers d'agents publics, qui peut-être n'en veulent pas, mais qui, réalisant leur métier, quoi qu'il en coûte, « font avec », et l'intègrent comme ils peuvent aux « choses à faire ».

Certes, les protestations abondent. Magistrats, avocats, greffiers se sont mobilisés contre la carte judiciaire. Près de quarante-six mille salariés de Pôle emploi étaient en grève en octobre 2009. Les enseignants du supérieur ont longuement refusé la réforme de leur métier. Les médecins hospitaliers défilaient au printemps pour sauver l'hôpital public. Les professeurs du primaire et du secondaire multiplient les journées d'action. Mais, dans leurs soucis professionnels, dans leurs patrimoines (économiques et culturels), dans leurs origines sociales et leurs façons d'agir (même pour se mobiliser), les professeurs de médecine ne sont pas des postiers, des conseillers pour l'emploi, des greffiers ou des policiers. Comment les uns se soucieraient-ils des autres, spontanément, et a fortiori pratiquement ?

Personne ne semble alors pouvoir soutenir personne, ce qui alimente le sentiment général d'écrasement. Or c'est précisément des confrontations nouvelles qu'elle installe (entre usagers et agents publics, et entre agents publics de différents niveaux et de différents services) que cette vague de transformation tire sa force. Et de leur dissimulation. En restituer les mécanismes dans leur ensemble, c'est déjà les contrarier et signifier qu'est en jeu la défense d'un modèle de civilisation.

Laurent Bonelli & Willy Pelletier

Respectivement auteur de *La France a peur. Une histoire sociale de l'« insécurité »,* La Découverte, Paris, 2008 ; et sociologue, coordinateur général de la Fondation Copernic.

(1) Cet article reprend les grandes lignes d'un colloque intitulé « L'Etat démantelé », organisé par *Le Monde diplomatique* et la Fondation Copernic à l'Assemblée nationale en juin 2009. Les interventions auxquelles il est fait référence seront publiées dans un ouvrage à paraître aux éditions de La Découverte au printemps 2010.

(2) Avec, conjointement, l'allégement du nombre d'heures de cours dispensées aux élèves, l'accroissement de la taille des classes, le non-remplacement des professeurs absents et l'incitation à ne pas inscrire les enfants en maternelle avant 3 ans.

(3) *Le Figaro,* Paris, 17 août 2009.

(4) La Poste comptait trois cent mille agents, quasiment tous fonctionnaires en 1991.

(5) *Cf.* notamment Vincent Dubois, *La Vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère,* Economica, Paris, 2003.

(6) Sur les politiques volontaristes d'assèchement des recettes de l'Etat comme levier de réforme, *cf.* Sébastien Guex, « La politique des caisses vides. Etat, finances publiques et mondialisation », *Actes de la recherche en sciences sociales,* n° 146-147, Paris, mars 2003.

(7) Loi no 2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi. Le conseil comporte également un représentant des collectivités territoriales.

(8) *Cf.* Philippe Bezes, *Réinventer l'Etat. Les réformes de l'administration française (1962-2008),* Presses universitaires de France, Paris, 2009, p. 451-455.

(9) L'ensemble des PAP est accessible sur « Le forum de la performance ».

(10) On trouvera une liste étoffée de ces pratiques dans l'ouvrage de Jean-Hugues Matelly et Christian Mouhanna, *Police. Des chiffres et des doutes,* Michalon, Paris, 2007.

(11) Pierre Bourdieu, *La Noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps,* Editions de Minuit, Paris, 1989, p. 544.

(12) *L'Humanité,* Paris, 21 octobre 2009.

(13) *Le Monde,* 22 octobre 2009.

(14) *L'Humanité,* 20 octobre 2009.